



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

—

Préparation du Débat d'orientation budgétaire

-

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PARTHENAY-GATINE

Présenté en Conseil communautaire le 21 janvier 2021

SOMMAIRE

PROPOS LIMINAIRES : le cadre du rapport et du débat d'orientation budgétaire	p3
- Un rapport préalable au vote du budget	p3
- Les obligations du rapport et du DOB	p4
- Les objectifs du rapport	p4
PARTIE 1 : Bref aperçu de l'environnement macroéconomique et institutionnel	p5
- Environnement international et contexte national	p5
- Grandes tendances 2021 sur les finances locales	p7
- Points de vigilance sur l'environnement institutionnel	p10
PARTIE 2 : Loi de finances : les principales mesures relatives aux collectivités locales	p11
- Les principales mesures relatives aux collectivités locales	p11
- Impôts et taxes	p12
- Autres mesures impactantes pour les collectivités et groupements	p15
PARTIE 3 : Une première analyse de la situation financière et fiscales 2020	p16
- En fonctionnement	p16
○ Les recettes réelles de fonctionnement	p16
○ Les dépenses réelles de fonctionnement	p20
- En investissement	p22
○ Les recettes réelles d'investissement	p22
○ Les dépenses réelles d'investissement	p23
- Les principales réalisations 2020	p25
- Eléments d'analyse financière du réalisé 2020	p27
○ Endettement	p27
○ Résultat d'exécution	p27
PARTIE 4 : Les principales orientations du budget 2021	p30
- Le calendrier cible	p30
- Les recettes financières fiscales	p30
○ La fiscalité	p30
○ Les dotations	p31
- Evolution des effectifs	p32
○ Le contexte de l'évolution 2021	p32
○ Les projections d'évolution	p33
○ Zoom sur les services communs	p34
- Projections	p36
- Les perspectives en investissement	p37
- Présentation des hypothèses	p40
○ Augmenter l'endettement...et tendre vers la zone d'alerte	p40
○ Augmenter la capacité d'investissement...le faible levier de la fiscalité	p41
○ Prioriser les dépenses d'investissement	p41

Un rapport préalable au vote du budget primitif

La présentation du rapport d'orientation budgétaire s'inscrit dans le cadre de la construction budgétaire aboutissant au vote du budget primitif.

- Le budget primitif

Acte prévisionnel, il est composé de deux sections : la section de fonctionnement qui prévoit, tant en recettes qu'en dépenses, les éléments de gestion dites courantes et récurrentes de l'action de l'établissement. La section d'investissement permet de prévoir, également en recettes et dépenses, les actions exceptionnelles, tendant à la réalisation des projets, la valorisation du patrimoine de la collectivité ainsi que les études d'aménagement ou de projets.

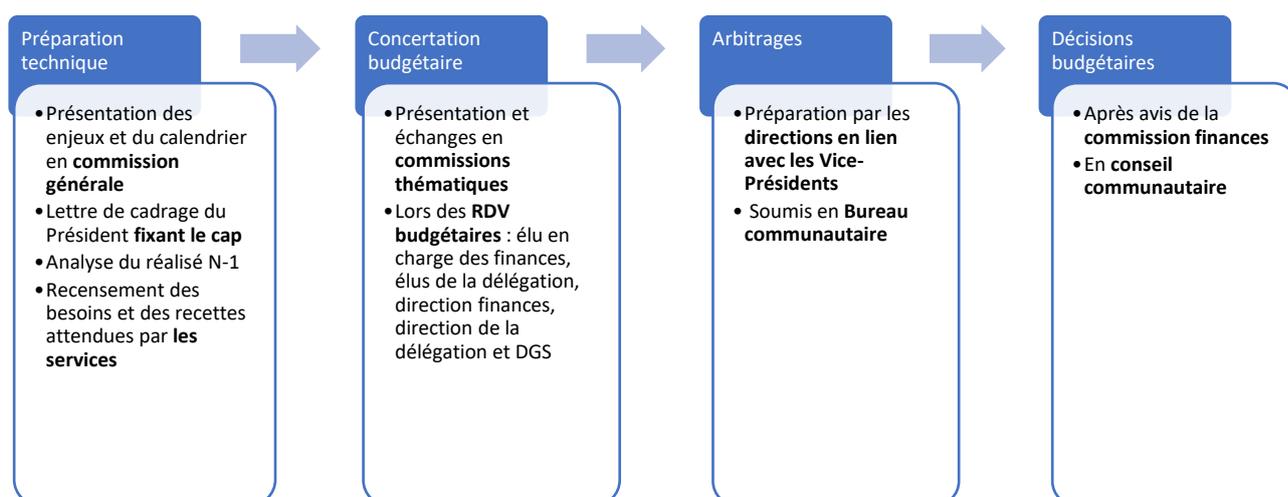
Chacune des sections budgétaires est présentée en **équilibre**. La « marge » éventuellement dégagée en section de fonctionnement (l'épargne brute issue de la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement) doit permettre, en premier lieu, le remboursement du capital des emprunts (dépenses d'investissement) mais également, et lorsqu'elle est suffisante, l'autofinancement d'une partie des dépenses d'investissement (épargne nette).

Le budget est adopté **annuellement** et nécessairement avant le 15 avril de l'année. Par exception au principe d'annualité, il peut faire l'objet de budgets supplémentaires ou de décisions modificatives en cours d'exercice.

- La construction budgétaire

Le principe de **sincérité** budgétaire permet d'éclairer le cadre de cette construction. En effet, le budget primitif doit être conçu en tenant compte des informations disponibles et des prévisions qui peuvent raisonnablement en découler au moment de la construction.

La construction budgétaire 2021 a été élaborée avec les acteurs et selon les étapes ci-après :



Les obligations du Rapport et du DOB (débat d'orientation budgétaire)

La tenue d'un DOB est obligatoire depuis la loi Administration Territoriale de la République de février 1992 dans les communes et EPCI de plus de 3 500 habitants.

Le DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, lequel doit être voté au cours d'une séance ultérieure et distincte.

Depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, le rapport d'orientations budgétaires doit faire l'objet d'une délibération spécifique, lorsqu'un site internet existe, le rapport, après adoption par l'organe délibérant, doit être mis en ligne, et doit préciser les engagements pluriannuels, l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Les objectifs du rapport :

Le présent rapport permet au Conseil communautaire d'être informé de la situation financière de la collectivité et de son éventuelle évolution.

Il permet au Conseil communautaire de débattre des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif, lequel sera adopté en février 2021.

Le présent document se présentera en 4 parties à savoir :

Partie 1 : Bref aperçu de l'environnement macroéconomique et institutionnel

Partie 2 : Loi de finances pour 2021 : les principales mesures relatives aux collectivités locales

Partie 3 : Une première analyse de la situation financière et fiscale 2020

Partie 4 : Les principales orientations du budget 2021

PARTIE 1 : Bref aperçu de l'environnement macroéconomique et institutionnel

A. Environnement international et contexte national¹

L'**économie mondiale** a été fortement perturbée par le contexte de pandémie mondiale et des restrictions nécessaires pour y faire face. En conséquence, une chute record de l'activité mondiale a été enregistrée au premier semestre 2020.

En **zone euro**, la croissance du PIB devrait chuter de plus de 8 % en 2020.

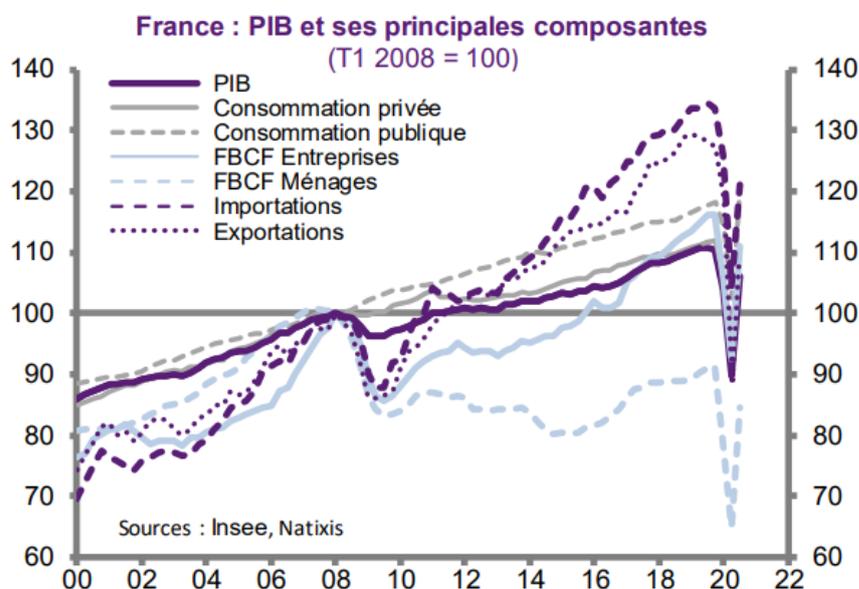
Les secteurs les plus impactés dans le contexte sanitaire demeurent les transports, la culture, la restauration et l'hébergement, plus globalement toute activité liée au tourisme.

La tendance à la reprise identifiée en septembre a été stoppée par la deuxième vague de l'épidémie, bien que l'impact économique tende à être minimisé (continuité d'ouverture des écoles, adaptation des entreprises pour maintien préservé de l'activité)

Durement touchée, **la France** a subi de fortes variations du PIB au rythme des impacts de la crise sanitaire

- Premier trimestre : recul de 5,9%
- Deuxième trimestre : chute de 13,7 %
- Troisième trimestre : suite à l'assouplissement, croissance de 18,2 %
- Quatrième trimestre : projection de recul sur aux nouvelles mesures dans le cadre de la deuxième vague.

La croissance française devrait chuter de 10,3 % en 2020 et pourrait rebondir à hauteur de 5,7% en 2021.



Malgré les mesures prises au niveau national pour limiter l'impact de la crise sur l'emploi, le taux de chômage devrait atteindre plus de 11% d'ici mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8% vers la fin 2022.

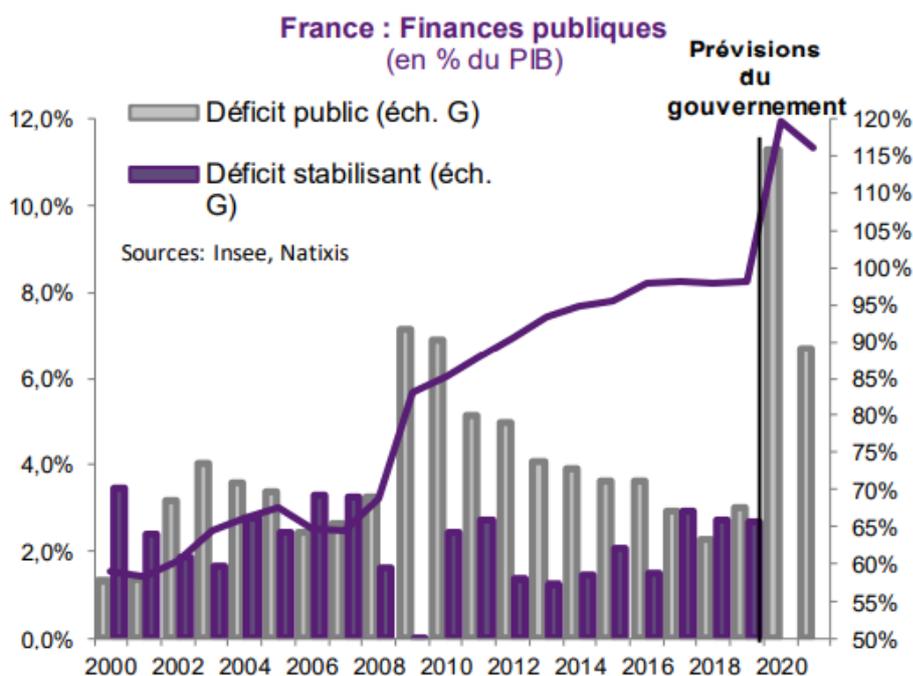
¹ Données issues « Support à la préparation de vote DOB », Caisse d'épargne, novembre 2020 et de l'étude Stratorial finances relative au projet de loi de finances 2021, novembre 2020.

Afin de diminuer l'impact économique et social, le gouvernement a adopté, dès le premier confinement, des mesures d'urgence et de soutien complétées ensuite par le plan de relance.

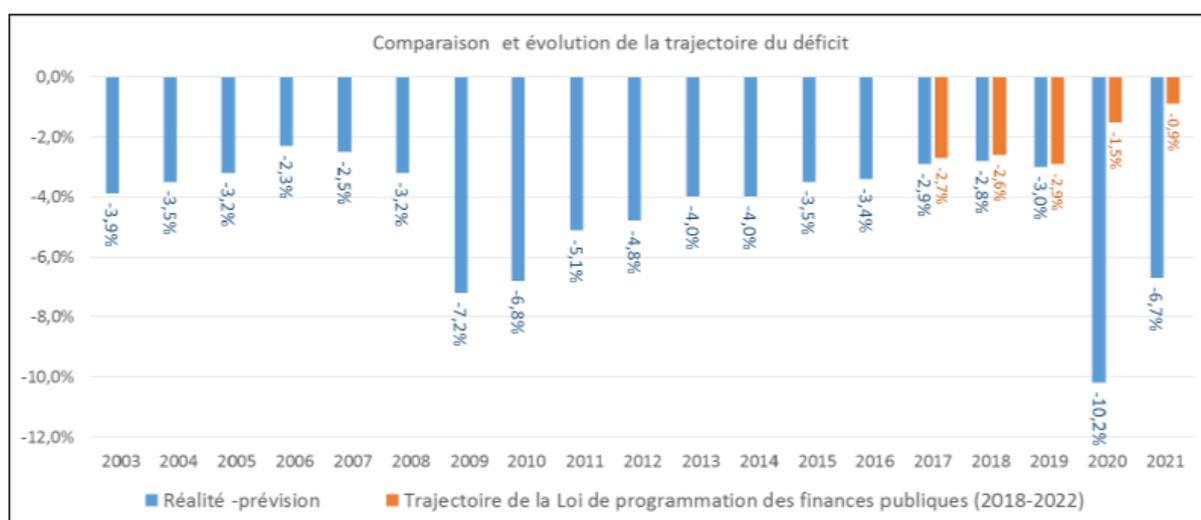
Plan "France Relance" 2021-2022

Axe 1 Compétitivité et innovation	34 Mds
Baisse des impôts de production	
Programme d'investissements d'avenir	
Fonds propres pour les entreprises	
Soutien à l'investissement des entreprises	
Axe 2 Transition écologique et environnementale	30 Mds
Plan transports	
Rénovation écologique des bâtiments	
Energie et industrie	
Transition dans l'agriculture	
Axe 3 Cohésion sociale et territoriale	36 Mds
Emploi et compétences	
Investissements dans le cadre du Ségur de la Santé	
Soutien à l'investissement des collectivités locales	
Recherche pour l'enseignement supérieur	
Coût total	100 Mds

L'impact durable de la crise sanitaire sur les finances publiques est inévitable. La dette publique, selon le projet de loi de finances, atteindrait 116,2 % du PIB.



LA TRAJECTOIRE DU DEFICIT PUBLIC



- Alors que la France peinait à respecter la trajectoire de réduction du déficit public, l'effondrement de l'économie et les mesures de soutien prises par l'Etat se traduisent par un déficit prévisionnel 2020 qui s'établirait autour de -10% du PIB et serait ramené à 6,7% en 2021. Bien entendu les effets de la « deuxième vague » en cours ne sont pas pris en compte dans ces chiffres.

B. Grandes tendances 2021 sur les finances locales

Les tendances sont nécessairement liées aux impacts de la crise sanitaire, qui se manifestent en termes de **projections sur les charges et les recettes** :

LES EVOLUTIONS INDUITES SUR LES CHARGES ET LES RECETTES

	Dépenses	Recettes
En +	Des surcoûts « covid19 » - adaptation des services publics, protection de la population, soutien aux entreprises, associations, publics fragiles, augmentation des dépenses sociales...	Des recettes fiscales qui progressent - taxes foncières, taxe d'habitation, IFRER, CVAE (cette année), TEOM....
En -	Des économies de fonctionnement - fermetures pendant le confinement, annulation d'événements...	Des recettes fiscales qui baissent - taxe de séjour, DMTO, CVAE, versement mobilité, TVA régions, paiement sur les produits de jeux, TCFE...
		Des recettes tarifaires perdues - occupation du domaine public, redevances des droits et services (culture, sport, loisir...), redevances des services périscolaires et d'enseignement...
		Des exonérations offertes par les élus - transport, occupation domaine public...

LES PRINCIPALES RECETTES FISCALES AFFECTEES POUR LE BLOC COMMUNAL

Les 5 principales pertes de recettes pour le bloc communal			
En M€	Montant 2019	Perte 2020	%
DMTO	4 550	-910	-20%
CVAE	5 660	-700	-12%
Versement mobilité	4 580	-460	-10%
Taxe de séjour	520	-210	-40%
Taxe d'aménagement	820	-140	-17%
TOTAL	16 130	-2 420	-15%

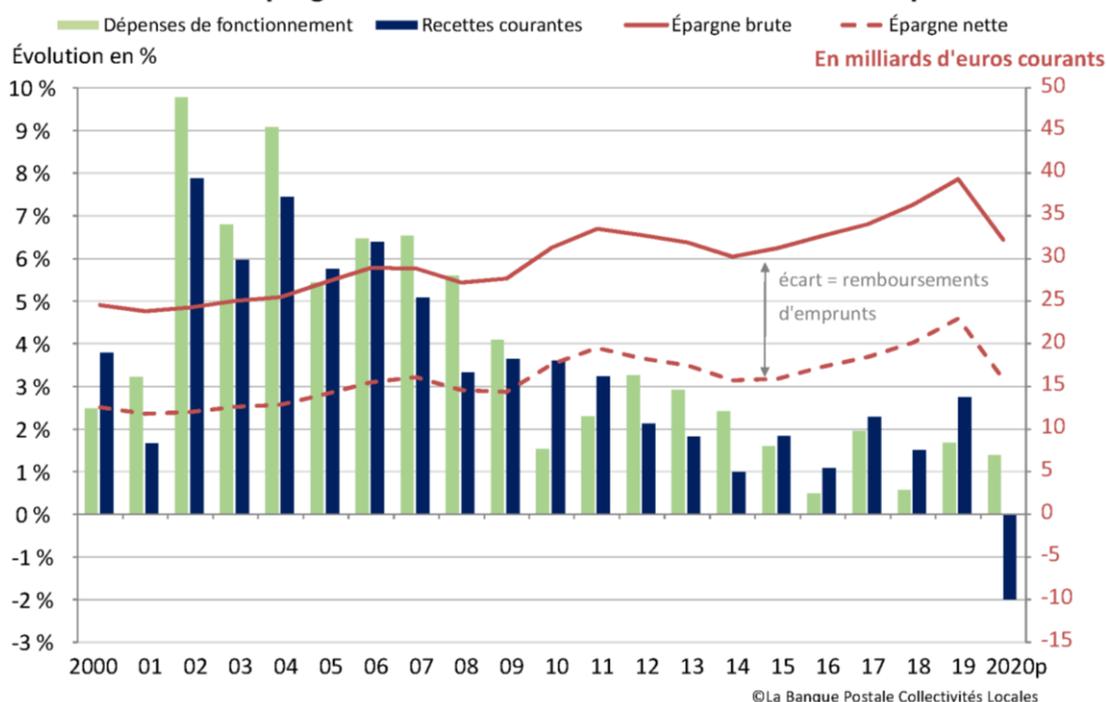
Perte de recettes fiscales bloc communal section de fonctionnement	2 340
% de la CAF	12,60%
% des recettes de fonctionnement	2,10%

Tendance Epargne Brute des collectivités locales :

Épargne brute : et si l'histoire recommençait ?



L'évolution de l'épargne brute des collectivités locales et ses composantes

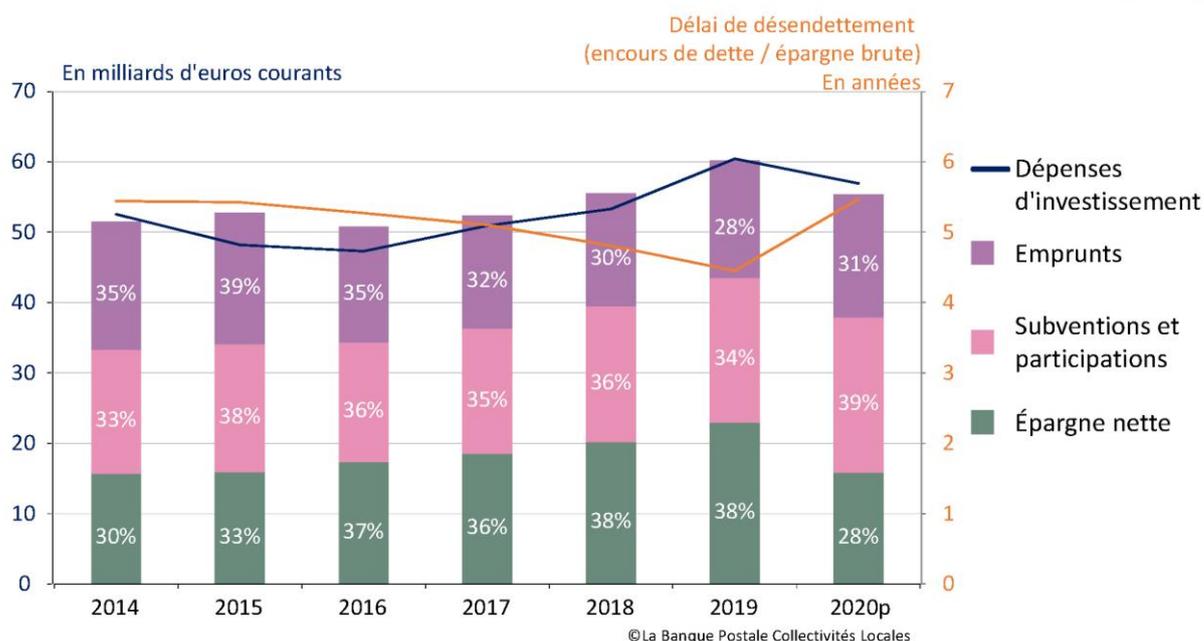


Tendance du financement des investissements :

Financement des investissements : année classique et atypique en même temps



Financement des investissements locaux

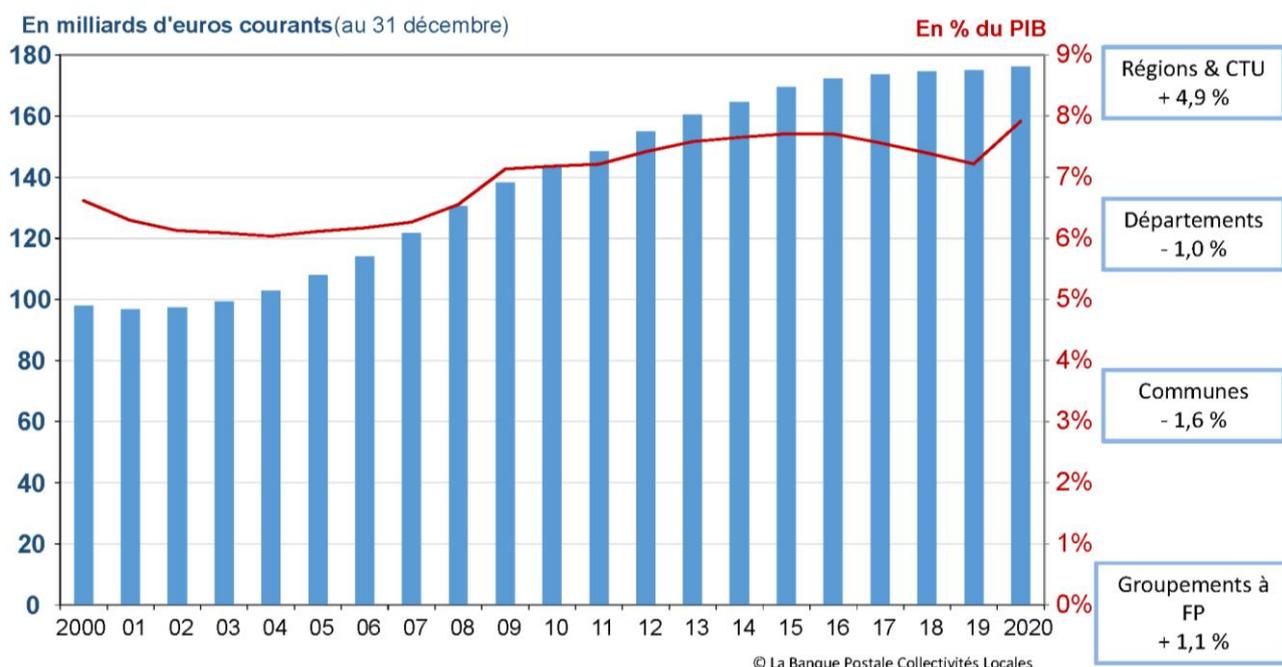


Tendance sur l'encours de la dette des collectivités locales :

La dette locale : une vision perturbée par la statistique



Encours de dette des collectivités locales



C. Points de vigilance sur l'environnement institutionnel

Les nouveaux exécutifs locaux sont amenés à débiter le mandat dans un contexte totalement inédit : report de l'installation des exécutifs, crise sanitaire et ses impacts sociaux et économiques.

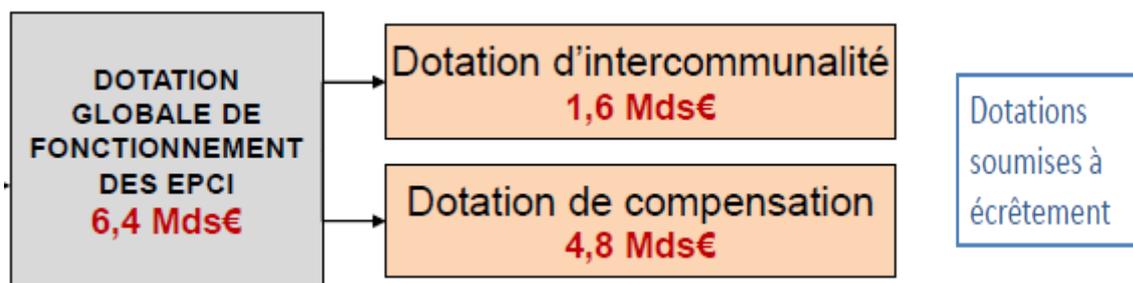
Moteur dans le soutien à l'activité économique via la mise en place de plan de relance locaux ainsi que la participation aux plans de relance national et régionaux, les collectivités et leurs groupements contribuent également et directement à la relance par le levier de l'investissement public.

Le contexte invite également à la prudence sur les prévisions budgétaires compte tenu des impacts de la crise sanitaire tant en recettes qu'en dépenses.

PARTIE 2 : Loi de finances pour 2021 : les principales mesures relatives aux collectivités locales

A. Les principales mesures relatives aux collectivités locales

La **dotation globale de fonctionnement** tend à se stabiliser avec un montant de 26,756 milliards (contre 26 846 874 au titre de la loi de finances 2020). Pour les EPCI, elle se compose comme suit



Le **Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)** poursuit sa croissance à hauteur de plus de 9.1 %².

Un **nouveau dispositif de soutien** voit le jour au titre de la crise sanitaire. Au profit du bloc local, ce dernier a vocation à compenser les pertes de recettes fiscales et domaniales subies par les collectivités du fait de la crise sanitaire.

Les **dotations de soutien à l'investissement local se stabilisent** pour un montant global de 1,8 milliard € (inchangé par rapport à 2020)

- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – 1 046 millions d'euros
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) – 570 millions d'euros

Les **dispositifs de péréquation** sont en hausse

en M€	Montants 2021	Hausse 2020 / 2021
GROUPEMENTS		
Dotation d'intercommunalité	1 593	+ 30
COMMUNES		
Dotation nationale de péréquation (DNP)	794	-
Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	2 471	+ 90
Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	1 782	+ 90
DÉPARTEMENTS		
Dotations de Péréquation (DPU et DFM*)	1 523	+ 10
FDPTP**	284	-
TOTAL	8 447	+ 220

* Dotation de péréquation urbaine et dotation de fonctionnement minimale

** Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle

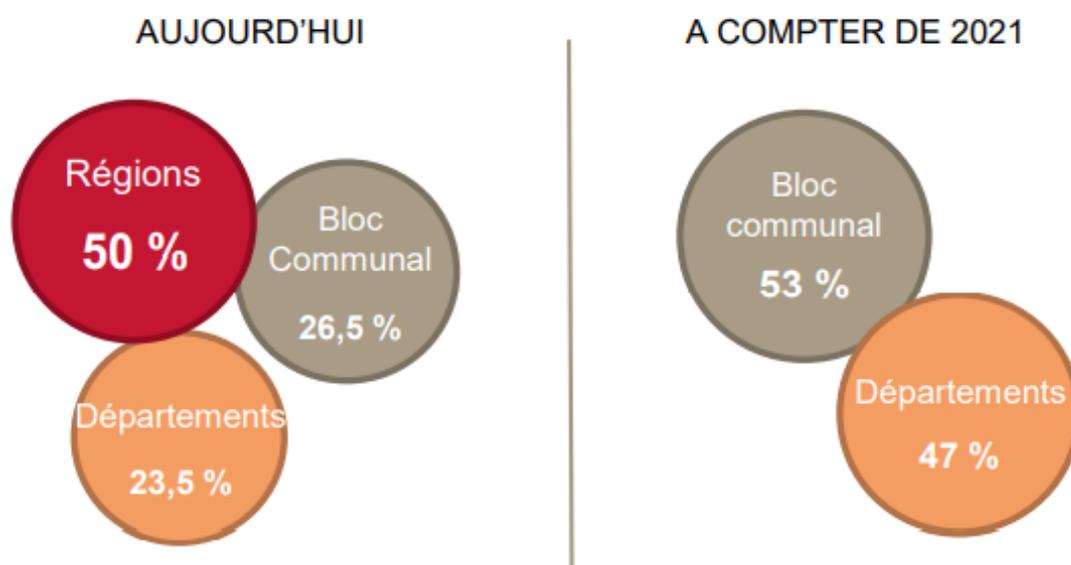
² Le projet de loi de finances prévoit également la planification de l'automatisation du FCTVA dès 2021. En conséquence l'éligibilité au fonds de compensation ne se fera plus en fonction de sa nature mais sur le fondement de son imputation comptable. La mise en œuvre se fera progressivement sur 3 années.

B. Impôts et taxes

Dans le cadre du plan de relance, une baisse des impôts de production, favorisant la relance de l'activité économique est prévue à hauteur de 10 milliards d'euros via :

- La baisse du plafonnement de la contribution économique territoriale (CET) à 2 %
- La révision des valeurs locatives des établissements industriels.
- La baisse du taux de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

Sur ce dernier levier, la part de la CVAE affecté aux Régions est supprimée (équivalant à 7,5 milliards en 2019). Aussi, le taux sera divisé par 2 passant de 1,5 à 0,75 %. Cette suppression de la part régionale entraine donc mécaniquement une nouvelle répartition au sein du bloc local :



Est par ailleurs prévue une exonération temporaire de la contribution économique territoriale en cas de création ou d'extension d'établissement³.

L'impact global sur les impôts de production est estimé comme suit :

³ En cas de création, l'imposition se fera l'année suivante) hauteur de 50%, passant à une pleine imposition l'année suivante. En cas d'extension, l'entreprise ne paiera la CFE que sur les nouveaux investissements fonciers et deux années plus tard.

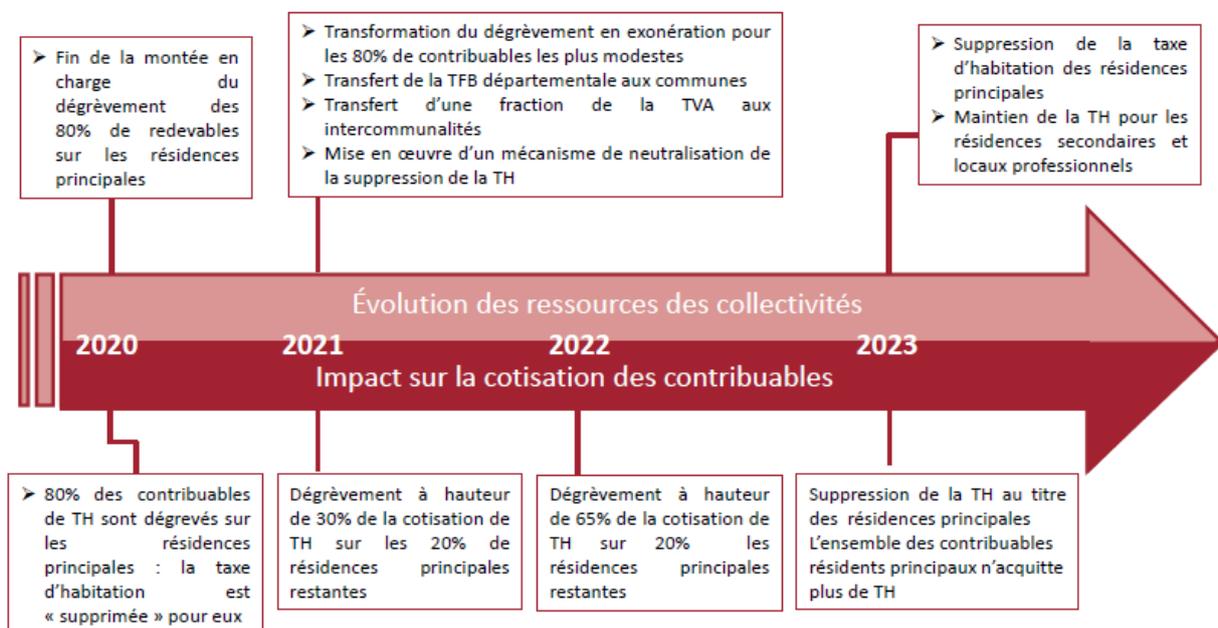
(en milliards d'euros)

Impôt	Mesure	Minoration
Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	Réduction de moitié pour toutes les entreprises redevables, soit la suppression de la part affectée aux régions.	7,2
Taxe foncière sur les propriétés bâties acquittée par les entreprises (TFPB)	Modernisation des paramètres de la méthode comptable d'évaluation servant au calcul des impôts fonciers de la plupart des établissements industriels (32 000 entreprises exploitant 86 000 établissements).	1,8
Cotisation foncière des entreprises (CFE)		1,5
Total		10,5

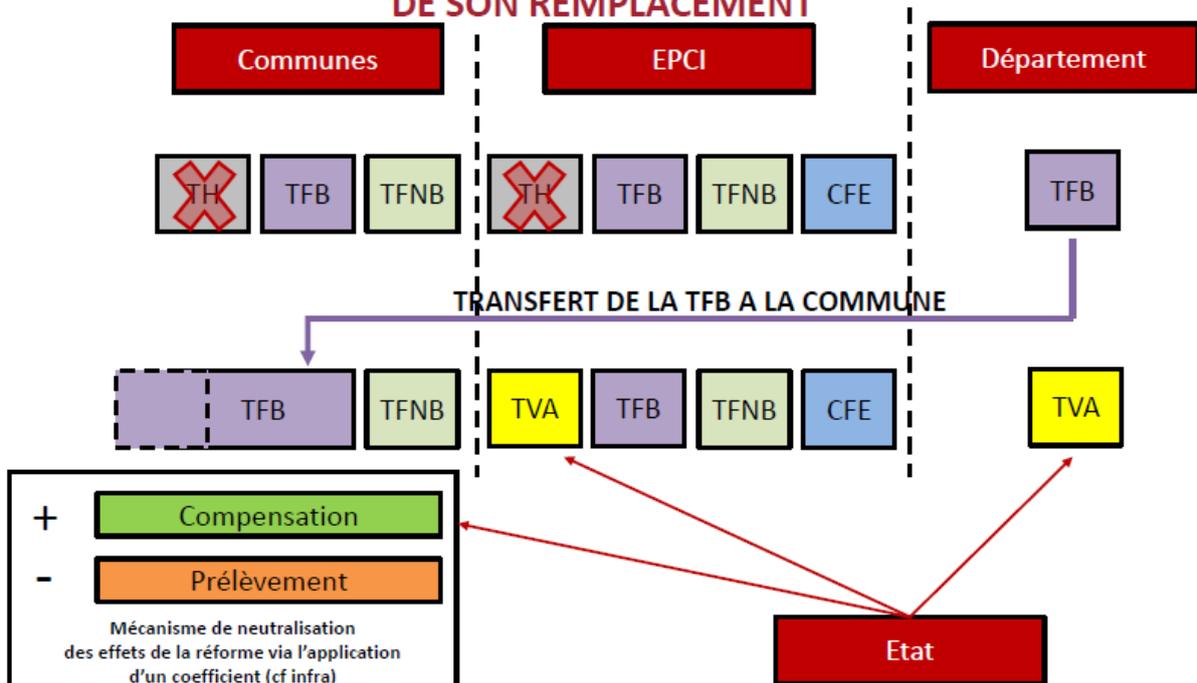
Source : Dossier de presse de présentation générale du PLF pour 2021

Les évolutions de la **fiscalité « ménages »** sont essentiellement dues à la suppression de la taxe d'habitation.

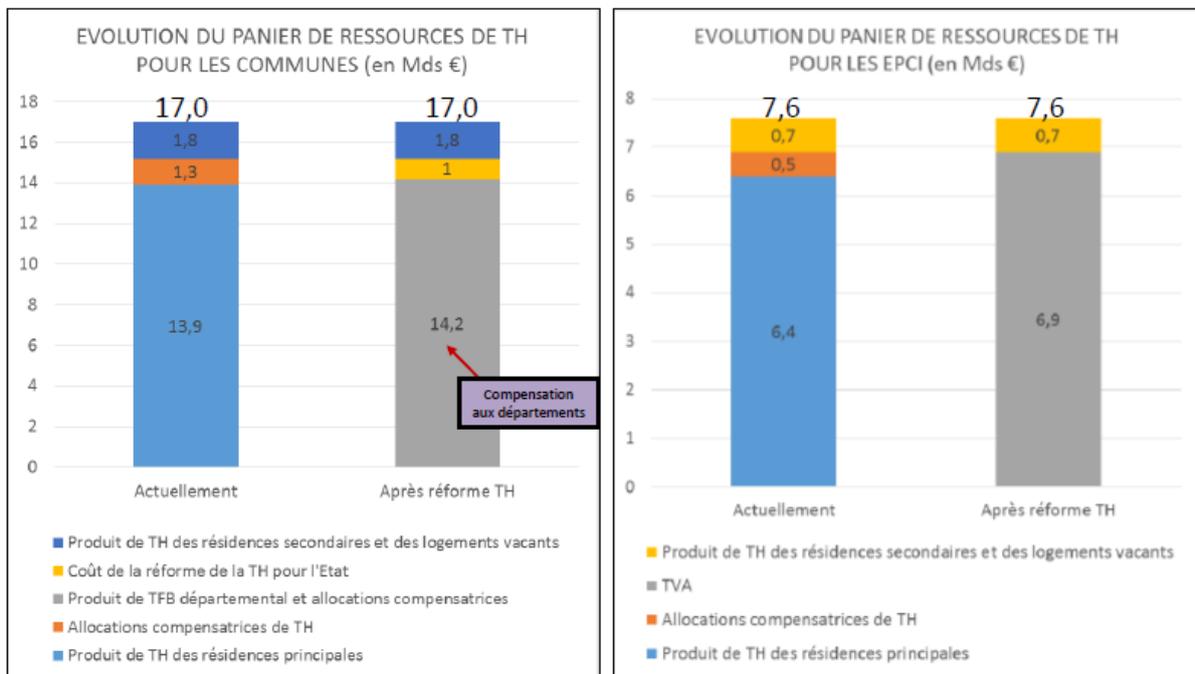
2020-2023: LA SUPPRESSION PROGRESSIVE DE LA TAXE D'HABITATION POUR L'ENSEMBLE DES RESIDENCES PRINCIPALES



2021 UN PREMIER PAS MAJEUR VERS LA SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION MAIS UNE MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DE SON REMPLACEMENT



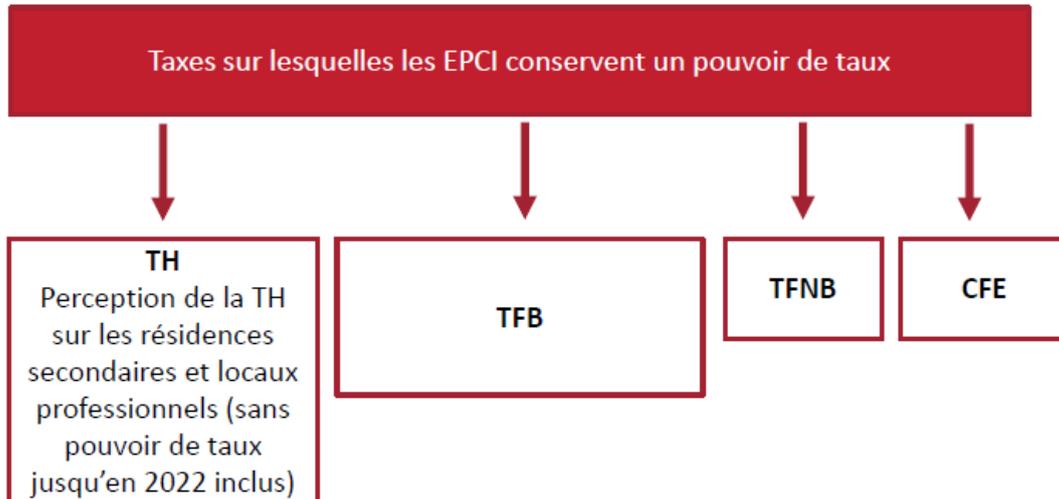
LE REMPLACEMENT DES RESSOURCES DE TH DU BLOC COMMUNAL



En conséquence, le **panier fiscal des EPCI** est donc modifié comme suit

PANIER FISCAL DES EPCI EN 2021

- La réforme de la taxe d'habitation aura pour impact de modifier le panier fiscal des EPCI. Pour palier au manque à gagner, l'Etat à décider de transférer aux **EPCI une fraction de la TVA**.
- Le schéma ci dessous présente l'ensemble des ressources fiscales avec pouvoir de taux des EPCI à partir de 2021:



C. Autres mesures impactantes pour les collectivités et groupements

- Adaptation de la taxe d'aménagement en vue de lutter contre l'artificialisation de sols
- Poursuite de la suppression des taxes à faible rendement

PARTIE 3 : Une première analyse de la situation financière et fiscale 2020

A. En fonctionnement

A noter : sont proposés comme chiffres de référence ceux de l'exercice 2019 en sus de ceux de 2020 compte tenu de la particularité de l'exercice 2020 dans le contexte de crise sanitaire.

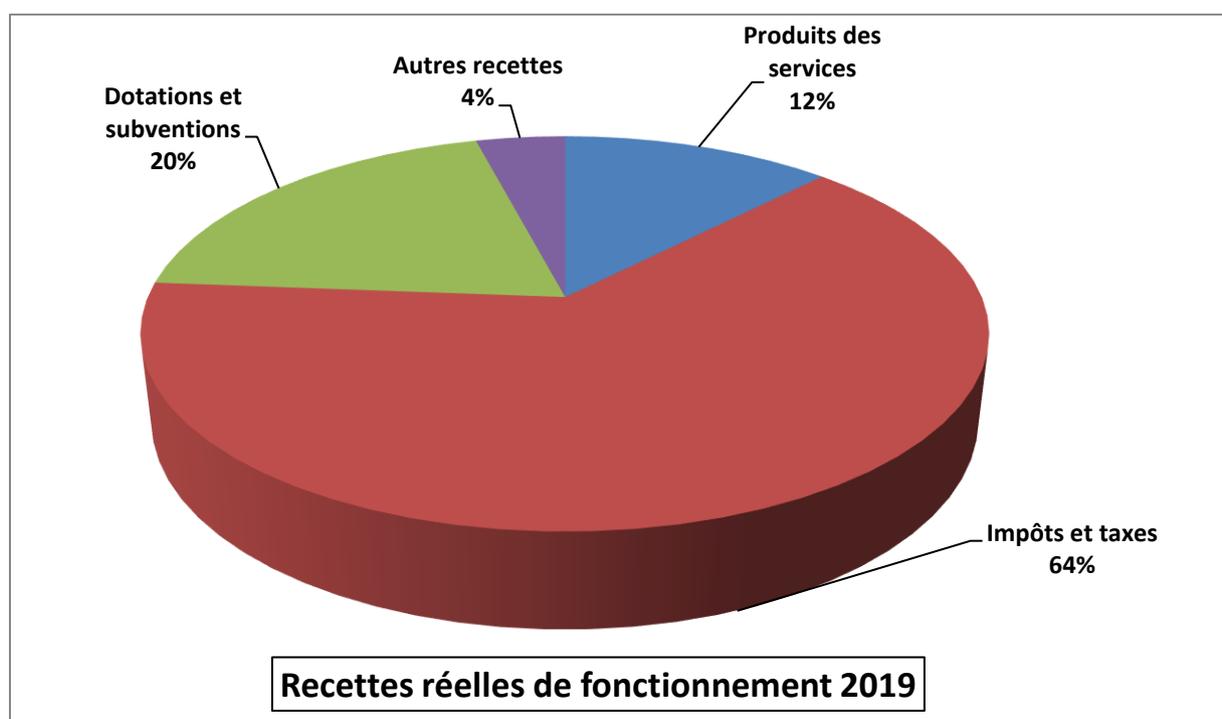
a. Les recettes réelles de fonctionnement

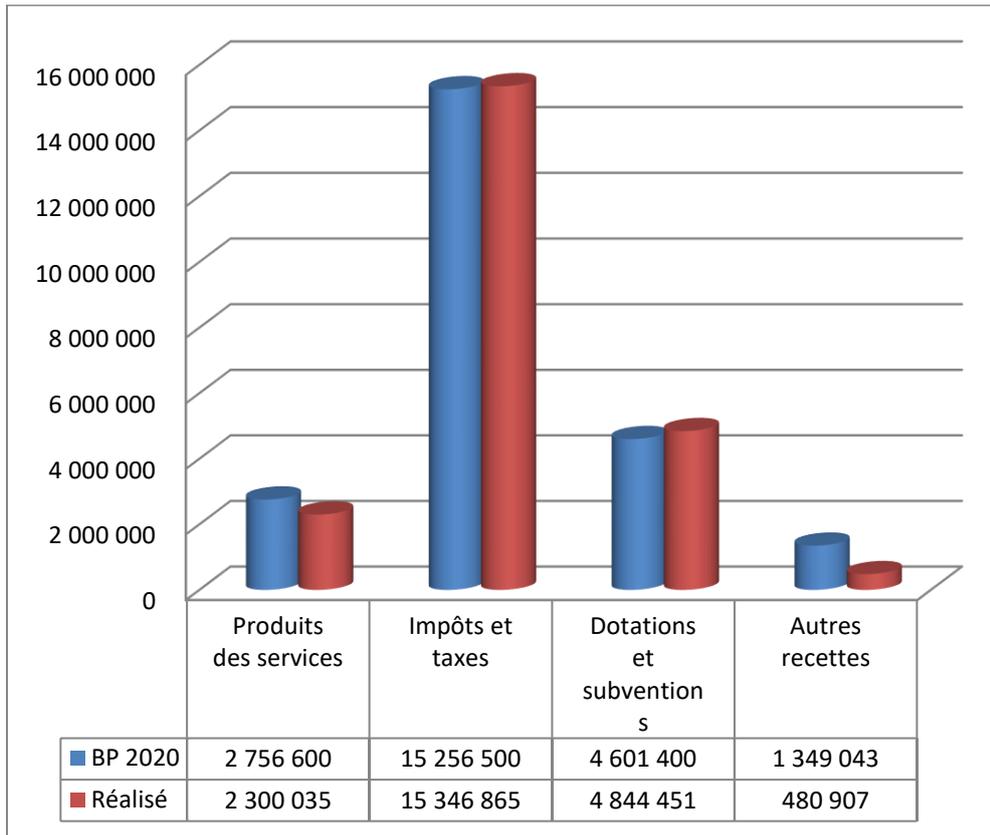
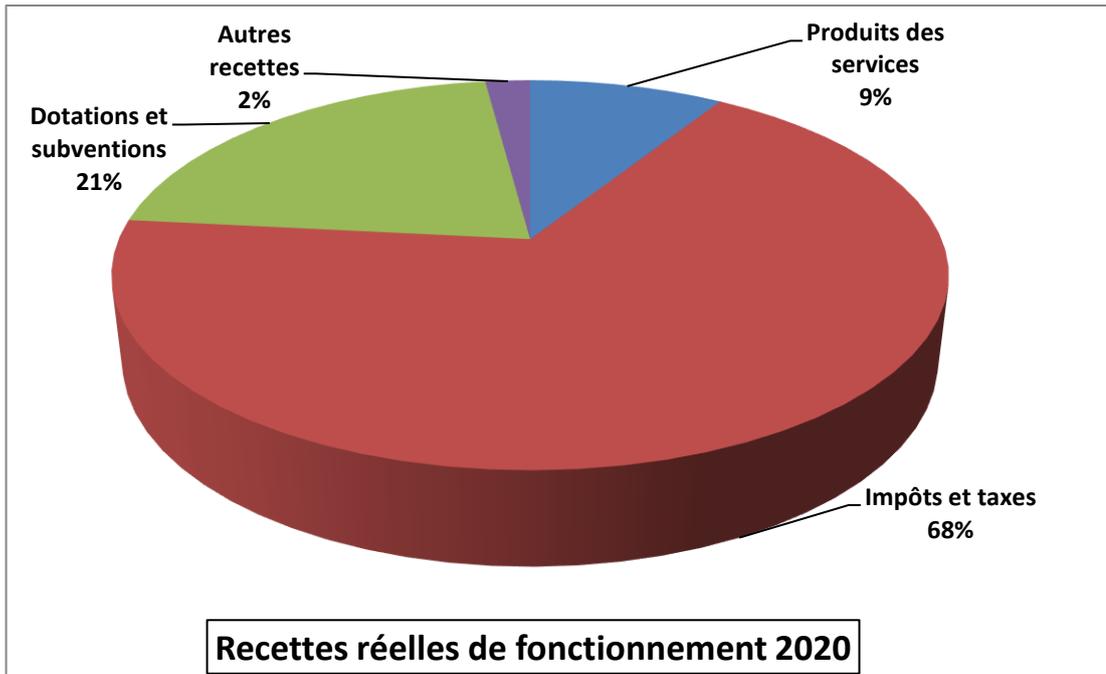
De quoi parle-t-on ?

Les recettes de fonctionnement sont réparties en quatre grandes catégories :

- Les produits de services c'est-à-dire les recettes issues des services de la communauté de communes
Ex : produit des entrées des piscines intercommunales
- Les impôts et taxes
Ex : taxe foncière, taxe d'habitation...
- Les dotations et subventions – prélèvement du budget national, versées par l'Etat aux collectivités et groupement (ces dotations ou subventions peuvent également être versées par les autres organismes publics).
Ex : Dotation globale de fonctionnement
- Les autres recettes

La répartition des recettes de fonctionnement





Ce qu'il faut retenir des recettes réelles de fonctionnement 2020

Budget primitif 2020 = 22 948 600 €

Budget primitif + décisions modificatives (avec excédent N-1) = 23 963 543 €

Réalisé 2020 = 22 972 258 €

Pourcentage de réalisation = 96%

Les recettes fiscales

Les taux des taxes des anciennes Communautés de communes fusionnant ont dû être harmonisés, après l'alignement dès 2013 des politiques d'abattement de taxe d'habitation. Par souci d'équité fiscale, le Conseil communautaire a décidé le 30 avril 2014 :

- D'un lissage progressif des taux sur 12 ans pour la TH et la TFNB, afin de limiter les reports de pression fiscale entre les taxes, les territoires et d'inscrire cette harmonisation sur deux mandatures
- D'une harmonisation immédiate des taux de TFB, certaines communes ne pouvant pas bénéficier d'une intégration fiscale progressive

Les taux des taxes des anciennes Communautés de communes fusionnant ont dû être harmonisés à partir du taux moyen pondéré de Contribution Foncière des Entreprises (CFE) de l'année précédant la fusion. Le Conseil communautaire a retenu, lors de sa séance du 30 avril 2014, la durée légale de 6 ans pour l'unification du taux de CFE

Le Conseil communautaire a également décidé, lors de sa séance du 25 septembre 2014, de fixer une base minimum avec 6 tranches distinctes.

Les principales taxes	Taux	Produits 2019	Produits 2020	Variation - tendance
Habitation⁴	11,75%	4 753 709 €	4 773 029 €	
Foncier Bati	1,75%	621 413 €	635 181 €	
Foncier Non Bati	13,34%	419 339 €	428 630 €	
Cotisation foncière des entreprises	25,30%	2 336 347 €	2 304 146 €	

La fiscalité des déchets

Zone	Taux 2019	Taux 2020	Produit 2019	Produit 2020	Variation - tendance
SMC	11.97 %	11,61 %	1 029 179	1 012 992	
Régie	9.89 %	10,03 %	2 385 429	2 459 365	

Les autres ressources fiscales

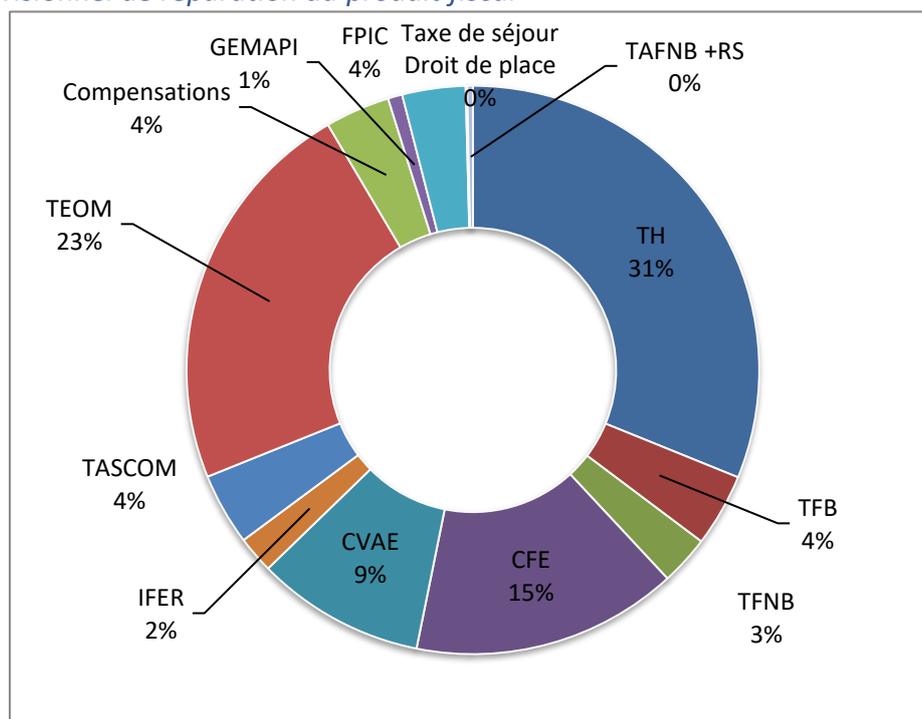
Autres ressources fiscales	Produits 2019	Produits 2020	Variation - tendance
-----------------------------------	----------------------	----------------------	-----------------------------

⁴ Prenant en compte la disparition de la taxe d'habitation.

Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	1 452 156 €	1 458 539 €	↗
Imposition forfaitaire sur les entreprises	248 230 €	320 849 €	↗
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	568 842 €	625 734 €	↗
Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources	-628 444 €	-628 444 €	▬
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	22 979 €	16 898 €	↘
Attribution de compensation négatives versées par les communes	426 531 €	426 531 €	▬
Taxe de séjour	33 979 €	18 839 €	↘
Taxe GEMAPI	124 061 €	124 032 €	▬

Ce qu'il faut retenir de la fiscalité 2020

Diagramme prévisionnel de répartition du produit fiscal



Les dotations et la péréquation

La principale dotation est la **dotation globale de fonctionnement (DGF)**. Elle se décompose, pour la communauté de communes en la **dotation d'intercommunalité** et la **dotation de compensation**.

Dans le cadre de la politique nationale de redressement des comptes publics, impulsée depuis 2014, la DGF de la communauté de communes a subi une forte évolution à la baisse.

Malgré l'arrêt de la contribution au redressement des comptes publics en 2018, la DGF continue d'évoluer à la baisse.

Outre les dotations, la communauté de communes est également attributaire du **FPIC (fonds de péréquation des recettes intercommunales)**. Ce fonds consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes (plus favorisées) pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

	Dotation de compensation	Dotation d'intercommunalité	FPIC	TOTAL
2013 (consolidé)	2 142 222 €	1 597 806 €	157 912 €	3 897 940 €
2014	2 362 417 €	1 560 298 €	339 012 €	4 261 727 €
2015	2 311 300 €	1 154 615 €	352 795 €	3 818 710 €
2016	2 266 966 €	731 306 €	497 843 €	3 496 115 €
2017	2 204 535 €	503 010 €	516 916 €	3 224 461 €
2018	2 158 923 €	412 701 €	522 285 €	3 093 909 €
2019	2 109 816 €	453 836 €	519 563 €	3 083 215 €
2020	2 071 612 €	494 888 €	547 632 €	3 114 132 €
Evolution € 2020/2013	- 70 610 €	- 1 102 918 €	+ 389 720 €	- 783 808 €
Evolution % 2020/ 2013	-3.30 %	-69.02 %	246.80 %	-20.11 %

b. Les dépenses réelles de fonctionnement

De quoi parle-t-on ?

Les dépenses de fonctionnement sont réparties en quatre grandes catégories :

- Les atténuations de produits

Ex : remboursement, reversement de produits, attributions de compensation

- Les charges de personnel

Ex : salaires et charges des agents

- Les charges de gestion – charge liées à la gestion courante

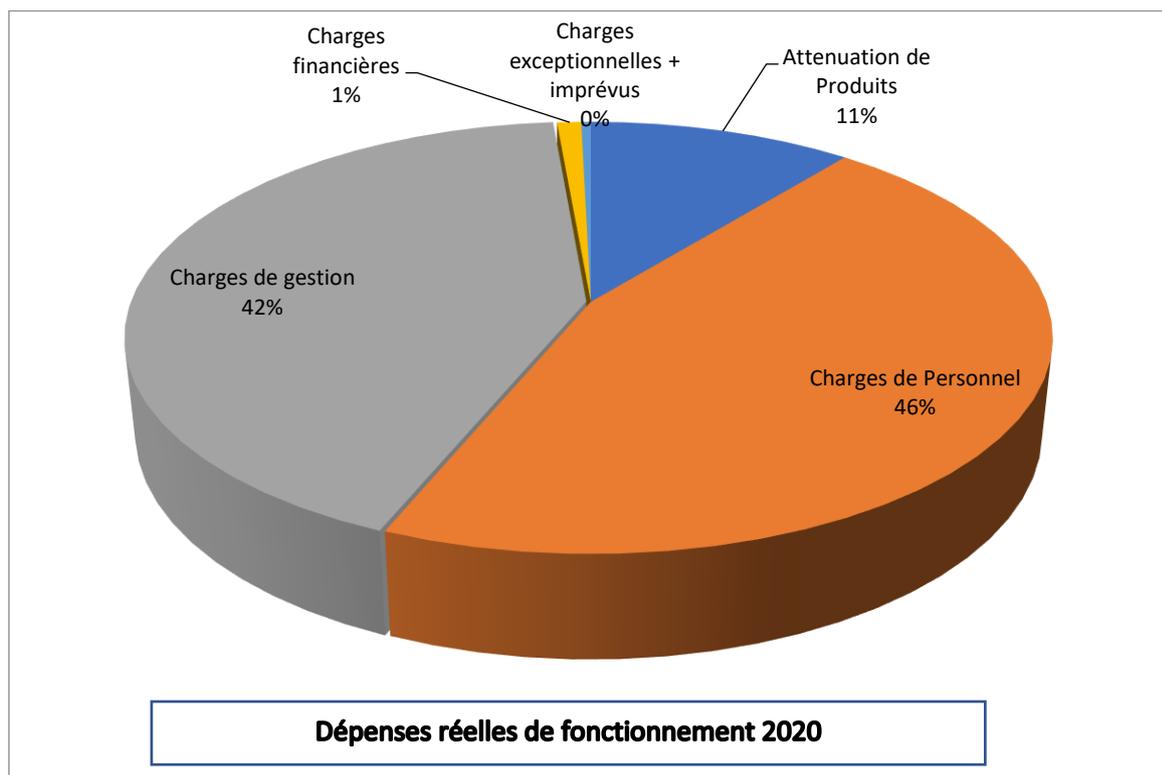
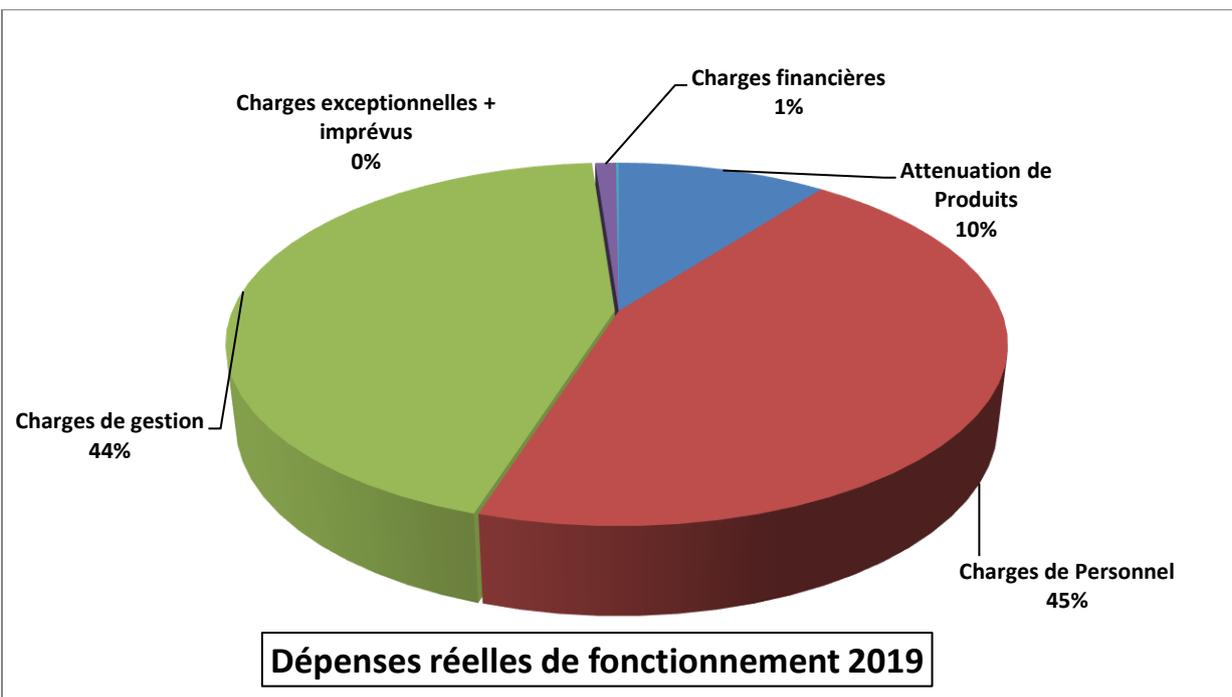
Ex : Achat, consommation énergétique des bâtiments...

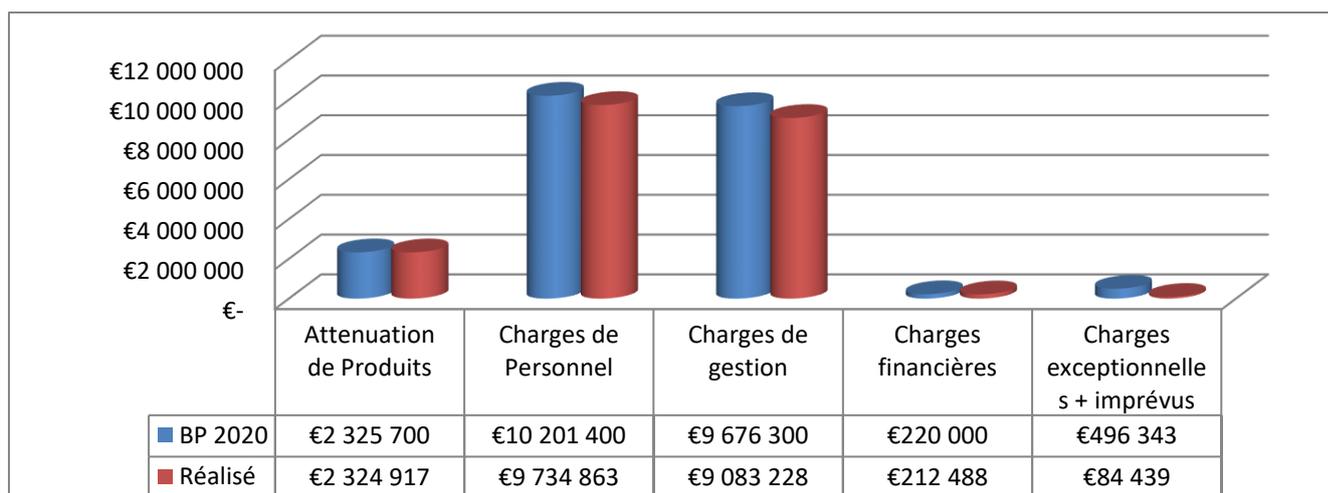
- Les charges financières

Ex : intérêt des emprunts

- Les charges exceptionnelles/imprévues

La répartition des dépenses de fonctionnement





En terme **de frais de personnel**, le montant des frais de personnel 2020 s'élève à 9 734 863 € soit 46 % des dépenses de fonctionnement (contre 9 825 312 € en 2019)

Ce qu'il faut retenir des dépenses réelles de fonctionnement 2020

Budget primitif 2020 = **22 218 800 €**

Budget primitif + décisions modificatives = **22 919 743 €**

Réalisé 2020 = **21 439 935 €**

Pourcentage de réalisation = **94 %**

B. En investissement

a. Les recettes d'investissement

De quoi parle-t-on ?

Les recettes d'investissement se composent

- Des dotations (d'investissement)

Ex : le fonds de compensation de la TVA qui permet de « récupérer » la TVA versée par les collectivités sur les achats d'équipements matériels et travaux d'investissement qu'elles réalisent.

Ex : la dotation d'équipement de territoires ruraux (DETR) – versée sur dossier par l'Etat sur certains travaux d'investissement.

- Les autres subventions

Ex : Subvention du conseil départemental, du conseil régional ou encore fonds de concours permettant à une autre collectivité (notamment communes membres) de participer à hauteur d'un maximum de 50 % du reste à charge de l'investissement.

- L'autofinancement : utilisation de l'excédent de recettes de fonctionnement, après remboursement du capital de la dette, pour financer une part des investissements
- L'emprunt : les collectivités ne peuvent avoir recours à l'emprunt que pour financer des dépenses d'investissement.

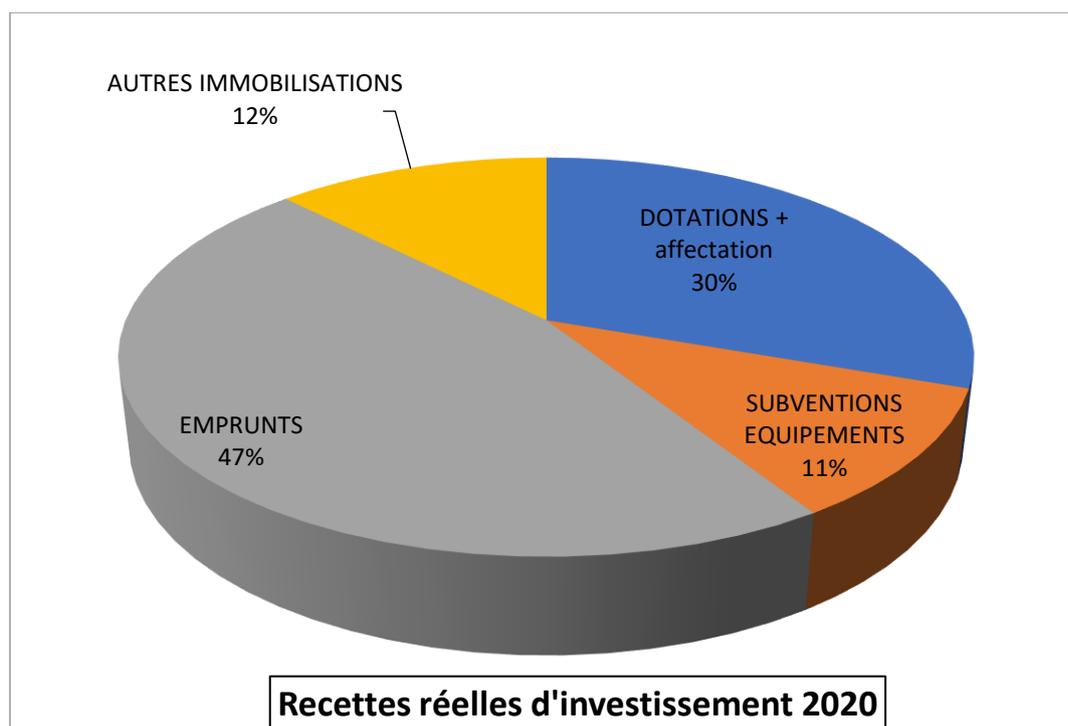
Ce qu'il faut retenir des recettes réelles d'investissement 2020

Budget primitif 2020 = **4 055 400 €**

Budget primitif + décisions modificatives = **5 279 986 €**

Réalisé 2020 = **4 071 858 €**

Pourcentage de réalisation = **77 %**



b. Les dépenses d'investissement

De quoi parle-t-on ?

Les dépenses d'investissement sont composées

- Du remboursement du capital de la dette (les intérêts d'emprunt en revanche sont des dépenses de fonctionnement).
- Le versement de subventions d'équipement

Ex : fonds de concours auprès d'une commune membre, subvention exceptionnelle à un partenaire (associatif, syndical...) sur un projet d'équipement.

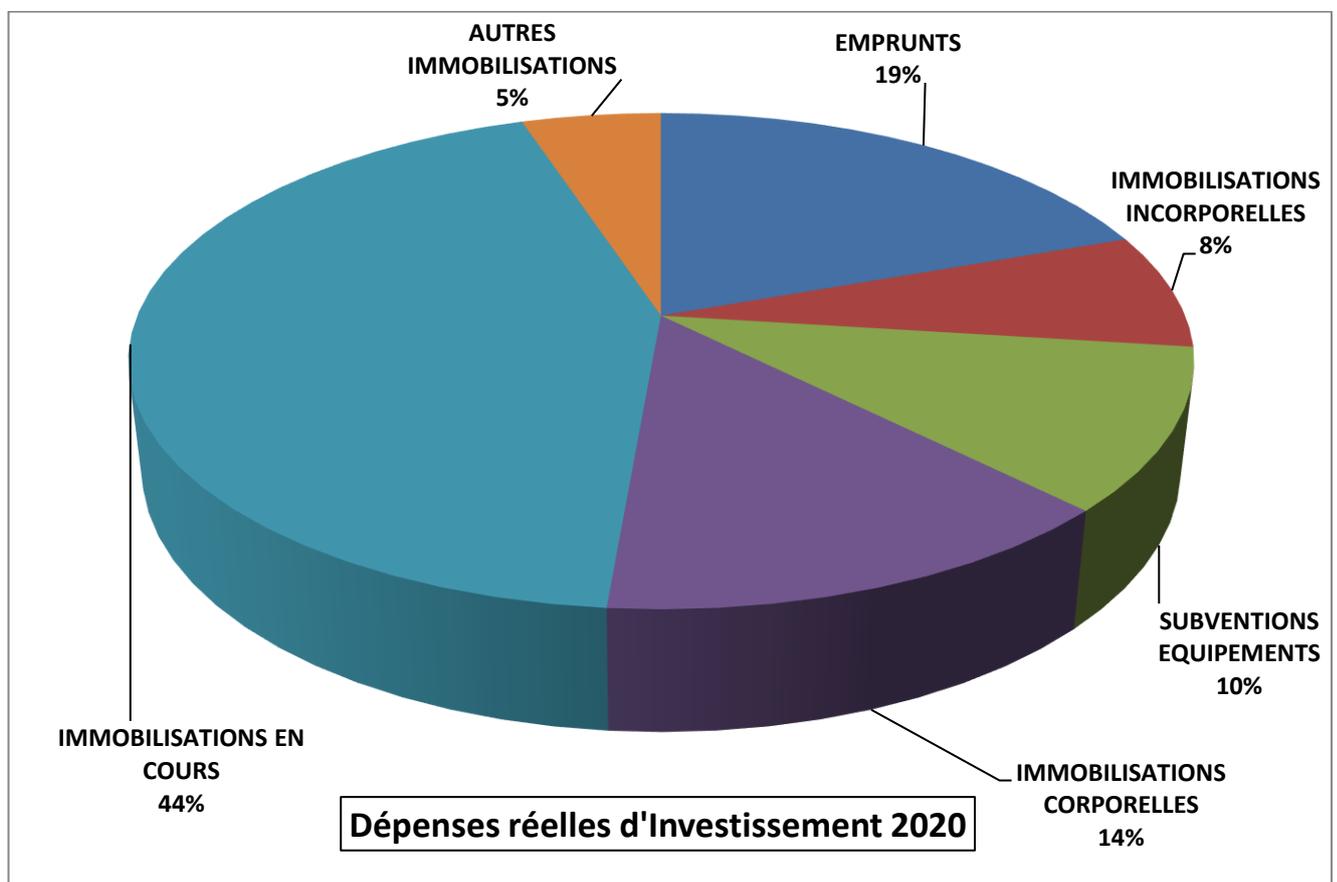
- D'immobilisations corporelles :

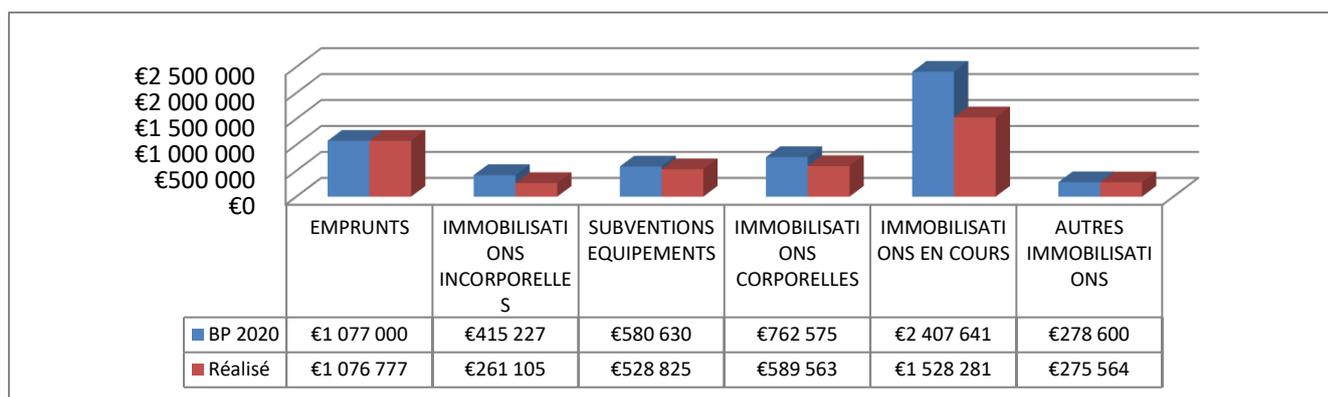
Ex : travaux, achat de bien mobilier ou immobilier

- D'immobilisation incorporelles

Ex : achat de logiciel, étude

Les immobilisations « en cours » signifient que l'opération n'est pas encore achevée (ex : travaux dans un bâtiment en cours).





Ce qu'il faut retenir des dépenses d'investissement 2020

Budget primitif 2020 = **4 785 200 €**

Budget primitif + décisions modificatives = **5 521 673 €**

Réalisé 2020 = **4 260 113 €**

Pourcentage de réalisation = **67 %**

c. Les principales réalisations 2020

Le contexte de crise sanitaire ainsi que d'installation des nouvelles équipes, n'ont pas permis les réalisations en investissement à hauteur des crédits alloués au budget primitif (67 % de réalisation).

Ci-après les réalisations 2020 :

Sur le budget principal

❖ Dépenses d'équipement à hauteur de **2 805 600.97 €**

- Mise aux normes déchetteries
 - **1 063 416.30 €**
- Médiathèque Secondigny
 - Dépenses : **121 733 €**
- Travaux dans les écoles **214 646 €** :
 - Dont :
 - Travaux Ecoles Jacques Prévert Parthenay **94 279.86 €** - Chantecorps **35 557.08 €**
 - Réhabilitation/extension école de Reffannes **37 896.55 €**...
- Travaux campus Ménigoute :
 - **92 000 €**
- Engin télescopique Déchetterie de Parthenay
 - **81 851.87 €**
- Véhicule service technique
 - **13 991.67 €**

- Matériel informatique et licences
 - **153 107.61 €**
- Mobilier (scolaire, médiathèque Secondigny et Parthenay, crèches, Gatinéo, CLSH)
 - **45 009.53 €**
- Matériel de collecte O.M., composteurs, gerbeur, extincteurs et divers
 - **266 124.39 €**
- PLU (Châtillon-sur-Thouet- Thénézay – La Ferrière) + Carte Communale (St Martin du Fouilloux) – PLUI – subvention Agence d’Urbanisme
 - **113 737.77 €**
- Etude (réhabilitation Montgazon, RLPI)
 - **37 225 €**
- Fond de Solidarité Plan Urgence Eco COVID
 - **75 564 €**
- Avance CIAS
 - **200 000 €**
- Subventions
 - SVEP SAS : **15 000 €**
 - MSI : **20 000 €**
 - Atelier Tôlerie Ventilation SARL : **15 000 €**
 - Lisi : **45 000 €**
 - Blanc J F EURL : **20 000 €**
 - FAVID : **25 000 €**
 - Syndicat Mixte Ouvert DS numérique : **175 713 €**
 - Nombriil du Monde : **4 611.93 €**
- Fond de concours
 - Parthenay : participation aux travaux de l’Hôtel de Ville et de la Communauté : **107 500 €**
 - Secondigny : participation aux travaux de toiture bât campus : **9 000 €**

Sur les budgets annexes

- Assainissement :
 - ❖ **Dépenses d’équipement à hauteur de 1 404 294.59 €**
 - Bassins tampons
 - **144 550.16 €**
 - Travaux réseaux pour un montant global de : **1 259 018.22 €**
 - St Paul, Bd de L’Europe, Rue H. Laborde, Rue Dassier, Rue De Bussy Parthenay
 - Le Tallud
 - Bd du Parnasse – Châtillon sur Thouet
 - CUTEBel Air - Viennay
 - Travaux extension – STEP Amailloux
 - Lotissement Ayrault – Viennay
 - 1 fauteuil de bureau et une unité centrale : **726.21 €**
 - Activités Economiques opérations soumises à TVA
 - ❖ **Dépenses d’équipement à hauteur de : 167 236.66 €**
 - Achat terrain de la Gare Parthenay, valeur : **1 €**

- Etude et travaux (Imp. du Vieil Etang : bâche incendie – Chatillon sur Thouet, Quai Abattoir, parking – ZAC de la Bressandière, Maison de la Parthenaise (programme Muséographique)) pour un montant global de **145 320.21 €**
 - Reprise caution V & fruits : **14 000 €**
 - Panneaux directionnels : **5 153.85 €**
 - Frais d'étude : **2 761.60 €**
- **Marché de Bellevue :**
- ❖ **Dépenses d'équipement à hauteur de : 24 553.72 €**
 - Travaux parking et remplacement de porte

C. Eléments d'analyse financière du réalisé 2020

a. Endettement

L'encours de la dette qui correspond au « stock » d'emprunt contracté par la communauté de communes s'élève à 15 882 453,11 € au 31 décembre 2020. (Tous budgets confondus) dont 7 616 651.52 € pour le budget principal.

L'encours de la dette par habitant (dette totale rapportée à la population INSEE 2020 : 38 623 h) est de 197 € pour le budget principal et de 411 € pour l'ensemble des budgets consolidés.

La capacité de désendettement permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.

Pour la CCPG elle s'élève au niveau du budget principal à 4,97 années soit une zone verte, situation saine.



b. Résultat d'exécution

CA provisoire 2020		
Opérations réelles		
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES
21 439 934,74 €		22 972 258,05 €
Charges à caractère général	F o n c t i o n n e m e n t	Impôts et taxes
6 266 902,00		15 346 864,94
Frais de Personnel		
9 734 862,96		
Autres charges de gestion		Dotations & participations
2 816 326,24		4 844 450,80
Attenuations de produits (AC + FNGIR+Rvt TEOM)		
2 324 916,84		Produits des services
Frais financier 212 487,65		2 300 035,06
Charges exceptionnelles 84 439,05		Attenuations de charges 256 363,91
AUTOFIANCEMENT		Autres produits 87 597,04
1 532 323,31		Produits exceptionnels 105 353,21
		Produits financiers 31 593,09
4 260 113,30 €	CAF nette de 455 546,50€	4 071 857,70 €
Dette 1 076 776,81	I n v e s t	Subventions/FCTVA/ Affectation... 1 559 688,22
Immobilisations		Autres immobilisations financières 512 169,48
2 907 772,49		Emprunt 2 000 000 €
Autres immobilisations 275 564		AUTOFINANCEMENT
		1 532 323,31
25 700 048,04 €	TOTAL	27 044 115,75
	1 344 067,71 €	

L'épargne brute, appelée aussi « capacité d'autofinancement » (CAF), correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Cet excédent de liquidités récurrentes permet à une collectivité locale de faire face au remboursement de la dette en capital et de financer tout ou partie de l'investissement

L'Épargne brute de la CCPG s'élève à 1 532 323,31 € (soit environ 53 € par habitant).

Une fois le remboursement du capital des emprunts réalisé, l'**épargne dite nette** permet d'autofinancer les projets d'investissement, pour la communauté de communes, elle s'élève à 455 546,40 €.

RESULTAT de clôture 2020 du budget principal (provisoire)

Dépenses		Recettes	
		Résultat Excédentaire exercice 2020	1 344 067,71
Affectation	871 545,47 €	Excédent de clôture cumulé au 31/12/2020	1 053 875,29 €
RAR 2020	156 451,54 €	RAR 2020	168 359,00 €
TOTAL	1 027 997,01 €	TOTAL	2 566 302,00 €
RESULTAT DE CLOTURE 2020 = 1 538 304,99 €			

Ce qu'il faut retenir de l'exercice 2020

- Des réalisations budgétaires perturbées par le contexte sanitaire
- Des impacts de la crise tant sur les recettes que sur les dépenses
- Des réalisations en investissement limitées dans le contexte de renouvellement de mandat et de définition du nouveau projet politique.

PARTIE 4 : Les principales orientations du budget 2021

A. Le calendrier cible

Le calendrier de vote du budget jusque-là pratiqué se rythmait comme suit :

- Présentation du rapport d'orientation budgétaire et débat sur les orientations lors du conseil de février
- Vote du budget lors du conseil de mars

Un calendrier dérogatoire avait été appliqué sur l'année 2020 compte tenu des échéances électorales avec un vote du budget proposé en février 2020.

Suite au renouvellement de mandat, le souhait partagé politiquement est de respecter au plus juste l'annualité budgétaire et de tendre vers un vote du budget en début d'année.

Afin d'adapter les process de fonctionnement et d'anticiper les impacts pour les services dans cette préparation budgétaire anticipée, l'évolution se fera en deux temps :

- Un vote du budget en février pour le budget 2021 (DOB présenté en janvier)
- Un vote du budget en janvier pour le budget 2022 (DOB présenté en décembre).

B. Les recettes financières fiscales

a. La fiscalité

En cas de maintien des taux d'imposition, et compte tenu des projections en termes de dynamiques des bases d'imposition, les **recettes fiscales projetées** pour 2021 sont les suivantes :

Fiscalité	Bases effectives 2020	Bases prévisionnelles 2021	Evolution	taux 2020	produit 2020	produit 2021
CFE	9 108 000	9 138 000	0,33%	25,30%	2 304 324	2 311 914
taxe d'habitation/VT TVA	40 616 000	40 616 000	0,00%	11,75%	4 772 380	4 772 380
Taxe foncière (bâti)	36 286 000	36 350 000	0,18%	1,75%	635 005	636 125
Taxe foncière (non bâti)	3 210 000	3 220 000	0,31%	13,34%	428 214	429 548
Total TH/TFB &TFNB					5 835 599	5 838 053
total resources TH/TFB /TFNB+CFE					8 139 923	8 149 967

La prévision de **CVAE** (contribution sur la valeur ajoutée des entreprises) s'élève à **1 462 692 €**.

Suite à l'augmentation du coefficient (préconisation actionnée en 2020 dans le cadre des travaux sur le pacte financier et fiscal), la **TASCOM** s'estime à **625 000 €** pour 2021.

La fiscalité des déchets :

- Taux sur chaque zone projetée selon les besoins de financement
 - o Taux zone 1 -SMC : 11,92 %
 - o Taux zone 2 : autres communes : 11,19 %
 - o Produit attendu : **3 783 700 €**

La **taxe « GEMAPI »** instaurée en 2019 couvre les dépenses liées à la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations à savoir principalement les cotisations aux syndicats gestionnaires à savoir

- Le syndicat mixte de la Vallée du Thouet (perspective d'extension à l'échelle du bassin versant du Thouet courant 2021)
- L'établissement public de bassin de la sèvre nantaise

- Le syndicat du Clain aval
- Le syndicat mixte du bassin de la sèvre niortaise

Le produit attendu de taxe GEMAPI s'élève à **107 300 €** pour 2021.

	Cotisations	Etudes à engager
Bassin versant Thouet	72 774	2 282
Bassin versant Sèvre Nantaise	4 817	
Bassin versant du Clain	12 783	3 339
Bassin versant Sèvre Niortaise	3 305	
Projection extension des zones blanches et adhésion à nouvelles structures syndicales	0	0
Part de salaire affecté	8 000	
Total	101 679	5 621
Produit attendu	107 300	

Ce qu'il faut retenir - projection recettes fiscales 2021

Une faible dynamique des bases.

Hors TEOM, une stabilisation voire une baisse des recettes fiscales.

La nécessaire appréhension d'une baisse liée aux impacts de la crise sanitaire sur l'activité économique.

Un produit fiscal total estimé de 15 576 000 € dont 3 783 700 € de TOEM.

b. Les dotations

La réforme de la dotation d'intercommunalité de 2019 a bénéficié à Parthenay-Gâtine, comme la très grande majorité des communautés de communes. Ce bénéfice reste néanmoins relatif.

Ainsi, la **dotations d'intercommunalité** 2020 était, avant plafonnement, c'est à dire avec l'application des critères population, potentiel fiscal et coefficient d'intégration fiscal de **999 407€**. Toutefois, la loi de finances pour 2019 a prévu que la dotation d'intercommunalité d'un EPCI ne pouvait progresser de plus de 10% par an. Ainsi, en 2020, le montant a été plafonné **de 504 519 €**.

Pour 2021, la dotation d'intercommunalité progressera encore de 10%. Cette progression se poursuivra jusqu'à épuisement de l'écrêtement⁵.

La **dotations de compensation** quant à elle, diminue chaque année pour financer la péréquation. Néanmoins, le projet de loi de finances a retiré la dotation de compensation des EPCI des variables d'ajustement. En l'état, la dotation de compensation 2021 serait donc stable par rapport à 2020.

⁵ À population constante, car la dotation d'intercommunalité est un montant par habitant

Projections de la DGF à horizon 2026

DGF en euros	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dotations d'intercommunalité non plafonnées	999 407	999 407	1 014 398	1 029 614	1 045 058	1 060 734	1 076 645
Plafonnement de la DI	-504 519	-455 030	-415 584	-370 918	-320 493	-263 712	-199 921
(A) Dotations d'intercommunalité	494 888	544 377	598 814	658 696	724 566	797 022	876 724
Croissance de la Dotations d'intercommunalité		10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%
(B) Dotations de compensation	2 071 612	2 071 612	2 071 612	2 071 612	2 071 612	2 071 612	2 071 612
Croissance de la Dotations de compensation		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
(A+B) DGF	2 566 500	2 615 989	2 670 426	2 730 308	2 796 178	2 868 634	2 948 336
Croissance de la DGF		1,9%	2,1%	2,2%	2,4%	2,6%	2,8%

C. Evolution des effectifs

a. Le contexte de l'évolution 2021

S'agissant pour Parthenay-Gâtine d'un poste important de dépenses (plus de 45 % des dépenses de fonctionnement), comme à chaque exercice, une attention toute particulière est apportée aux charges de personnel.

La politique de **gestion prévisionnelle des ressources humaines**, telle que définie dans les lignes directrices de gestion⁶ permet

- D'anticiper les besoins en compétences
- D'anticiper les axes d'évolution organisationnelle
- D'anticiper et de structurer les départs (mutation, départ en retraite) ainsi que les incidences en termes d'évolution de la masse salariale.
- De garantir la transparence de la politique RH ainsi que l'égalité de traitement des agents notamment en termes de parcours professionnel et d'évolution de carrière

Les **prévisions d'évolution de la masse salariale** pour 2021 sont dues à des facteurs tant endogènes qu'exogènes à savoir :

- Le GVT (glissement vieillesse technicité à savoir l'évolution de la masse salariale liée aux évolutions « normales » des carrières des agents), la masse salariale évolue depuis 2019 à hauteur de 2 à 2,5% par an
- Les besoins nouveaux à savoir
 - Des contrats de projet (nouveau type de contrat prévu dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique permettant de recruter temporairement pour satisfaire à un objectif précis) dans le domaine de l'économie et de l'urbanisme.

⁶Présentées à l'assemblée délibérante lors du conseil communautaire du 17 décembre 2020.

- Une valorisation des vacances pour les animateurs intervenants dans le cadre des accueils de loisirs sans hébergement.
- Des évolutions des effectifs à la Crèche Les lucioles pour assurer le taux d'encadrement en fonction des effectifs accueillis.
- Des crédits alloués à la jeunesse notamment avec l'identification d'une enveloppe pour mettre en place, en complément des communes, le dispositif « argent de poche ».
- Les impacts financiers à prévoir dans le cadre de la loi de transformation de fonction publique portant réforme du statut notamment :
 - L'introduction de la prime de précarité
 - Le recours aux contractuels et incidences financières de la rupture conventionnelle
 - Le financement de l'apprentissage et son impact sur le CNFPT

Les modalités de questionnement dans le cadre des départs se poursuivront sur 2021. En effet, les **situations de départ** (mutation, départ en retraite) seront soumises à réflexion sur les missions portées, les besoins en compétence et les projets d'organisation dans le cadre des projets de service. Ces présentations soumises au Président et à la Vice-Présidente en charge des Ressources Humaines seront travaillées en lien avec le Vice-Président référent et la direction concernée.

Par ailleurs, pour tout projet de réorganisation, il sera procédé à une étude comparative entre **internalisation et externalisation des missions**.

Une étude sur la **précarité des postes** et les leviers d'actions pour y remédier constituera un chantier structurant de l'exercice 2021.

Enfin, le lancement d'une **étude organisationnelle donnant lieu à préconisation** dans le cadre d'un groupement de commande avec la Ville de Parthenay, permettra de dessiner une organisation efficiente et en adéquation avec le projet politique de demain. Les enjeux de juste affectation des ressources humaines, de la transparence et de la transversalité de l'action communautaire sont au cœur de cette démarche.

b. Les projections d'évolution

La projection d'évolution de la masse salariale en 2021 : montant 10 419 800 € et 2,14 % d'évolution/BP 2020.

Projection des départs en retraite à l'horizon 2026 et économies annuelles et cumulées potentiels

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Nombre de départs potentiels (âge de 62 ans atteint)	12	6	7	8	8	15
Masse salariale annuelle	335 700 €	216 900 €	210 200 €	337 500 €	229 900 €	482 000 €
Masse salariale cumulée		552 600 €	762 800 €	1 100 300 €	1 330 200 €	1 812 200 €

Ci-annexé, le tableau des effectifs rémunérés tout statut confondu 2014-2020

De quoi parle-t-on ?

Créé en dehors des compétences statutaires, les services communs interviennent sur des **domaines dits « supports »**.

L'objectif est de **mutualiser l'expertise, les services et les équipements ainsi que de rationaliser la gestion**. La création d'un service commun peut être, soit le fruit de l'histoire d'un fonctionnement antérieur mutualisé (via des mises à disposition d'agents), soit intervenir du fait d'un besoin identifié amenant à créer ledit service.

Les services communs sont, sur la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, portés par l'intercommunalité⁷ qui propose aux communes membres intéressées d'adhérer **sur la forme d'un conventionnement** (suite à délibérations réciproques de la Commune et de la Communauté de communes). Une convention de service commun vise à définir les modalités de travail en commun et les responsabilités de chacun.

Les **moysens notamment en ressources humaines sont mis en commun**. Chacune des collectivités adhérentes participe financièrement au fonctionnement du service selon la forme définie au sein de la convention de service commun.

Les agents du service commun sont employés par la communauté de communes et demeurent donc sous l'autorité hiérarchique du Président de la Communauté. Néanmoins dans l'exercice de leur mission auprès des collectivités adhérentes, les agents du service commun exercent leurs missions pour la commune et donc sous l'autorité fonctionnelle du Maire.

Un comité de suivi de chaque service commun, où siège chaque collectivité adhérente, se réunit à *minima* une fois par an pour exercer un suivi :

- De l'application de la convention de service commun
- Des évolutions à apporter au fonctionnement ou au champ d'application du service
- Des demandes d'entrée ou de sortie du service transmises par les communes

Les services communs existants, clés de répartition des charges et impacts financiers

⁷ Il est également possible que les services communs soient portés par une commune membre et que l'intercommunalité y adhère même si cette forme ne se retrouve pas sur Parthenay-Gâtine

Service	Date de création	Missions	Modalités d'adhésion	Modalités de financement	Organismes adhérents au 1 ^{er} janvier 2020
Ressources humaines	1/01/2016	- carrière paie - formation et recrutement - prévention, hygiène et sécurité	Convention - durée indéterminée	Répartition sur la base du coût de fonctionnement au prorata du nombre de paies	Ville de Parthenay CCAS de Parthenay
Communication	1/01/2016	- infographie - web et médias sociaux - gestion de publication	Convention – durée indéterminée	Répartition sur la base du coût de fonctionnement au prorata du temps passé	Ville de Parthenay
Finances, juridique, marchés publics	1/01/2016	- gestion budgétaire et comptable - juridique - marchés publics - foncier	Convention – durée indéterminée	Répartition sur la base du coût de fonctionnement au prorata du nombre d'écriture comptable	Ville de Parthenay
Développement informatique - téléphonie fixe et IP-internet	1/09/2016	- gestion de la téléphonie fixe, et IP et internet (abonnement maintenance des outils de téléphonie fixe et internet) - développement de modules/logiciels et acquisition de solution progiciels (développement module, portail web et intranet, acquisition et maintenance de progiciels)	Convention – durée indéterminée	Répartition du coût de fonctionnement du service au prorata du nombre de postes détenus par chaque adhérent Pour les investissements : détermination d'une enveloppe de crédits dédiés aux investissements communs portés par la CCPG (participation par amortissement des adhérents)	CIAS Ville de Parthenay CCAS de Parthenay Syndicat Mixte des eaux de Gâtine

Service	Date de création	Missions	Modalités d'adhésion	Modalités de financement	Communes adhérentes au 1 ^{er} janvier 2020
ADS – autorisation des droits du sol	1/06/2015	1. Instructions des autorisations et actes d'urbanisme (Autorisation de travaux ERP, Certificat d'urbanisme, Déclaration préalable, permis de construire, de démolir, d'aménager ainsi que leur transfert, prorogation, retrait ou abrogation. 2. Contrôle de conformité suite a permis d'aménager, de construire et déclarations préalable)	Convention – adhésion « à la carte »	Tarification à l'acte	Azay/Thouet, Chatillon/Thouet, Fénéry, Fomperron, Gourgé, La Ferrière-en-Parthenay, Lageon La Peyratte, Les forges, Le Tallud, Parthenay, Pompaire, Saint Aubin-le Cloud, Saint-Germier, Saint-Martin du Fouilloux, Saurais, Secondigny, Thénézay, Vasles, Viennay, Adilly, Amailloux, La Chapelle Bertrand, Ménigoute, Pressigny, Reffannes
Maintenance informatique	1/09/2016	Maintenance sur les réseaux et la matériel informatique (incluant la gestion et la maintenance logicielle de la carte de vie quotidienne).	Convention – adhésion pour 4 ans. Adhésion possible à date anniversaire (1 ^{er} septembre)	Participation au coût du service proratisée au nombre de postes informatiques	Adilly, Allonne, Amailloux, Azay-sur-Thouet, CCAS de Parthenay, CIAS, Chantecorps, Châtillon-sur-Thouet, Fénéry, Fomperron, Gourgé, La Chapelle-Bertrand, La Ferrière-en-Parthenay, La Peyratte, Le Retail, Le Tallud, Ménigoute, Oroux, Parthenay, Pompaire, Pougne-Hérison, Saurais, Secondigny, SMEG, Thénézay, Vasles, Vernoux-en-Gâtine, Viennay
Bureau d'étude Voirie Réseaux divers, SIG (Système d'information géographique)	1/01/2019	Assistance sur les projets de travaux de voirie et de réseaux : - Assistance pour la réglementation en matière de voirie - Assistance pour la définition initiale des besoins de projet - Assistance pour le suivi de projet - Assistance pour l'établissement de plans divers et intégration au SIG - Etablissement des réponses au DT (déclaration de travaux) et DICT	Convention pour 3 ans adhésion possible à échéance annuelle	Participation coût annuel d'adhésion au prorata du nombre d'habitants + Tarification à la prestation	Amailloux, Le Retail, Parthenay, Reffannes, Saint Martin du Fouilloux, Saurais, Vautebis

Répartition des charges des services communs 2019

Services	Coût du service	Participations – membres service commun	Reste à charge CCPG
RH	470 338 €	154 553 €	315 785 €
Communication	214 107 €	107 053 €	107 054 €
Finances, juridique, marchés publics	538 852 €	204 764 €	334 088 €
Développement/réseaux/téléphonie	502 764 €	244 070 €	258 694 €
Autorisation droit des sols	179 245 €	76 420 €	102 825 €
Maintenance informatique	92 118 €	43 919 €	48 199 €
BET/VRD	94 992 €	27 800 €	67 192 €

Ce qu'il faut retenir de l'évolution des effectifs

- Une maîtrise de l'évolution de la masse salariale compte tenu du contexte
- De faibles marges en termes de départs en retraite compte tenu de la pyramide des âges de la CCPG
- Une mutualisation via les services communs à questionner selon le projet de territoire de Parthenay-Gâtine
- Une prise de recul via une évaluation externe permettant d'ajuster l'organisation, et de la structurer pour répondre aux défis de demain, notamment le défi budgétaire.

D. Projections

Une **projection dite « au fil de l'eau »** (c'est-à-dire en prenant en compte une évolution constante des dépenses et des recettes de fonctionnement) a été réalisée par le cabinet Exfilo dans le cadre des travaux relatifs au Pacte financier et fiscal.

opérations réelles / en K€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Evolution des taux d'imposition	0%						
Evolution des produits de fonctionnement	2,3%	0,4%	-0,2%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
Impôts et taxes (73)	14 685	15 094	15 305	15 518	15 735	15 956	16 180
Dotations et participations (74)	4 846	4 513	4 505	4 498	4 490	4 482	4 475
Autres produits de fonctionnement	3 429	3 436	3 191	3 207	3 223	3 239	3 255
Produits de fonctionnement	22 960	23 043	23 001	23 223	23 448	23 677	23 910
Evolution des charges de fonctionnement (hors intérêts)	0,7%	1,0%	0,4%	1,6%	1,6%	1,6%	1,6%
Charges à caractère général (011)	6 448	6 512	6 387	6 451	6 516	6 581	6 646
Charges de personnel (012)	9 728	9 923	10 121	10 374	10 634	10 900	11 172
Autres charges de fonctionnement hors intérêts	5 249	5 209	5 223	5 251	5 281	5 310	5 340
Charges de fonctionnement hors intérêts	21 425	21 643	21 731	22 077	22 430	22 790	23 158
Epargne de gestion	1 535	1 400	1 270	1 146	1 018	887	752
- Intérêts de la dette	242	228	265	238	213	192	174
= Epargne brute	1 294	1 171	1 005	908	805	694	578
- Amortissement en capital de la dette	605	683	796	821	775	706	672
= Epargne nette	688	488	209	87	30	-12	-95

On constate une évolution plus forte des dépenses de fonctionnement par rapport à la progression des recettes, ce qui implique un **effet ciseaux** impactant directement l'épargne nette de la communauté de communes.

Réajustée aux réalisations de 2019 et 2020, la projection 2021 pourrait être la suivante :

En €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Produits de gestion	20 640 400	22 723 808	23 384 165	22 818 116	22 962 686	23 473 223	22 972 258	23 388 300
Charges de gestion	18 853 393	20 850 945	21 712 294	21 239 137	21 393 569	21 849 419	21 227 447	22 479 300
Charges financières (ancienne et nouvelle dette)	394 355	344 612	307 898	267 304	249 984	227 072	212 488	205 000
Epargne brute	1 392 652	1 528 250	1 363 974	1 311 675	1 319 133	1 396 732	1 532 323	704 000
Remboursement capital des emprunts (ancienne et nouvelle dette)	1 946 089	953 516	1 237 105	848 956	660 559	683 226	1 076 777	704 000
Epargne nette	-553 437	574 735	126 869	462 719	658 574	713 506	455 546	0

E. Les perspectives en investissement

Des AP/CP pour un montant de 2 304 800 €

code	opé	AUTORISATIONS DE PROGRAMME MILLESIME 2016	Montant de l'AP	Réalisé					CP	
				2016	2017	2018	2019	provisoire 2020	2021	2022
AP 2016 - délibération du 31 mars 2016										
1AP16	8012	AD'AP + mise en sécurité	746 500	0	5 864	0	0	0	0	191 736
		Actualisation	-548 900							
		Total OP 8012	197 600	0	5 864	0	0	0	0	191 736
2AP16	8013	Mise aux normes déchetterie	1 450 000	16 445	28 881	18 036	267 044	1 295 380	224 214	
		Actualisation	400 000							
		Total OP 8013	1 850 000	16 445	28 881	18 036	267 044	1 295 380	224 214	
Sous-Total AP 2016			2 047 600	16 445	40 610	18 036	267 044	1 295 380	224 214	191 736
Financement AP										
		FCTVA	335 888							
		Emprunt/Autofinancement	1 711 712							
Total recettes			2 047 600							

code
1AP16
2AP16
Sous-Total AP 2016

code	opé	AUTORISATIONS DE PROGRAMME MILLESIME 2017	Montant de l'AP	Réalisé				CP	
				2017	2018	2019	provisoire 2020	2021	2022
AP 2017 - délibération du conseil communautaire du 30 mars 2017									
1AP17	8014	Travaux dans les écoles (hors Reffannes)	2 040 000	527 269	384 527	394 908	214 646	296 000	771 550
		Actualisation + Prolongation de 4 à 6 ans	548 900						
Sous-Total AP 2017			2 588 900	527 269	384 527	394 908	214 646	296 000	
Financement AP									
		Subvention	556 596						
		FCTVA	334 642						
		Emprunt/Autofinancement	1 697 662						
Total recettes			2 588 900						

code	opé	AUTORISATIONS DE PROGRAMME MILLESIME 2018	Montant de l'AP	Réalisé			CP	
				2018	2019	provisoire 2020	2021	2022
AP 2018 -								
2AP18	8016	Plan Climat territorial	30 000	0	5 139	0	18 000	6 861
3AP18	8017	Travaux Médiathèque Secondigny + Mobilier et matériel informatique	343 000	2 672	218 293	121 733	20 802	
		Actualisation AP	20 500					
4AP18	8018	Aide économique Forges de Bologne /LISI AEORSPACE(délib du 29/11/2018)	130 000		40 000	45 000	45 000	
Sous-Total AP 2018			523 500	2 672	263 432	166 733	83 802	
Financement AP								
		Subvention Dpt matériel médiathèque	7 500					
		Subvention DRAC matériel médiathèque	7 600					
		Participation Commune de Secondigny - Médiathèque	10 000					
		DGD perçue en 2018 (fonct) 102 136 €	102 136					
		FCTVA	56 266					
		Emprunt/Autofinancement	339 998					
Total recettes			523 500					

code	opé	AUTORISATIONS DE PROGRAMME MILLESIME 2019	Montant de l'AP	Réalisé		CP			
				2019	Provisoire 2020	2021	2022	2023	2024
AP 2019 -									
1AP19	8019	Participation SDAN	527 138	175 713	175 713	175 712	0		
2AP19	8020	PLUI & PLH	673 000	184 810	102 078	187 000	156 890	42 222	
3AP19	8021	aide économique ADAPEI	255 000	50 000	0	50 000	50 000	55 000	50 000
Total AP 2019			1 455 138	410 523	277 791	412 712	206 890	97 222	50 000
Financement AP									
		FCTVA	110 399						
		Emprunt/Autofinancement	1 344 739						
Total recettes			1 455 138						

code	opé	AUTORISATIONS DE PROGRAMME MILLESIME 2020	Montant de l'AP	Réalisé		CP		
				provisoire 2020	2021	2022	2023	
AP 2020 -								
1AP20	8022	aide économique EURL BLANC (2)	40 000	20 000	20 000			
2AP20	8023	aide économique FAVID(2)	100 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
3AP20	8024	aide économique MSI (1)	50 000	20 000	20 000	10 000	0	
4AP20	8025	Campus Secondigny (3)	210 000	1 074	123 000	85 926		
5AP20	8026	Campus Parthenay (4)	1 311 600	0	200 000	500 000	611 600	
Total AP 2020			1 711 600	66 074	388 000	620 926	636 600	
Financement AP								
		Subventions	794 400					
		Emprunt/Autofinancement/FCTVA	917 200					
Total recettes			1 711 600					

code	opé	AUTORISATIONS DE PROGRAMME MILLESIME 2021	Durée	Montant de l'AP	CP	
					2021	2022
AP 2020 -						
1AP21	8027	Travaux Ecole de Reffannes	2	1 003 000	900 000	103 000
Total AP 2020				1 003 000	900 000	103 000
		Financement AP				
		Subventions		660 100		
		Emprunt/Autofinancement/FCTVA		342 900		
Total recettes				1 003 000		

code	opé	AUTORISATIONS DE PROGRAMME MILLESIME 2016	Durée	Montant de l'AP	Réalisé			
					2016	2017	2018	2019
AP 2016 - délibération du 31 mars 2016								
1AP16	8012	AD'AP + mise en sécurité	7	746 500,00	0,00	5 864,40	0,00	0
		Actualisation		-548 900,00				
		Total OP 8012			197 600,00	0,00	5 864,40	0,00
2AP16	8013	Mise aux normes déchetterie	6	1 450 000,00	16 445,00	28 881,41	18 035,54	267 044
		Actualisation		400 000,00				
		Total OP 8013			1 850 000,00	16 445,00	28 881,41	18 035,54
Sous-Total AP 2016				2 047 600,00	16 445,00	40 610,21	18 035,54	267 044
		Financement AP						
		FCTVA		335 888,30				
		Emprunt/Autofinancement		1 711 711,70				
Total recettes				2 047 600,00				

➤ **Programme pluriannuel d'investissement (PPI) :**

Une proposition de PPI étudiée en bureau communautaire le 18 décembre dernier qui présente un montant d'investissement de **3 387 600 €** pour 2021 pour le budget principal.

LEGENDE

Opérations votées en AP ou en cours de réalisation

Opérations prévues après le vote du BP 2020

Opérations à valider avec échéance

PROJETS	AP/ Observations							Subvention cession & participation
		Réalisé 2020	BP 2021	BP2022	BP2023	BP2024	BP2025	
Les Forges de Bologna - financement	clôture 2017 + ouverture 2019	45 000	45 000					
Aide économique ADAPEI	Foncier éco - Bressandière décaler 2024 car pas de réalisé 2020	-	50 000	50 000	55 000	50 000		
Aide Economique Eurl Blanc		20 000	20 000					
Aide Economique FAVID		25 000	25 000	25 000	25 000			
Aide Economique MSI/SJP	rachat bâtiment et extension commission 18 avril	20 000	20 000	10 000				
Aide éco - Atelier Tôlerie Ventilation	rachat bâtiment et création d'un atelier de production de graine 18 juillet	15 000						
Aide éco SVEP	Extension local de stockage - commission 18 avril	15 000						
Participation campus des métiers - Niort	Aide économique sur 4 ans			31 250	31 250	31 250	31 250	
Enveloppe aide éco Subvention ou avance remboursable(moitié subv moitié avance)			100 000					
SOUS-TOTAL		140 000	260 000	116 250	111 250	81 250	31 250	-
Enveloppe de travaux - Ecoles	Validation bureau du 11/01/2017 + dépôt de dossier CAP79 + intercommission le 4/07 (dont Reffannes)	214 645	266 000					
	Trx Ecole de Viennay			896 700				215 809
	Trx école Pompaire		30 000	340 000				77 000
RPI Concentré REFFANNES	Création d'un AP - CP		900 000	103 000				660 100
Campus rural de projet Parthenay -Etude	Délégation de Maitrise d'ouvrage DSA + réorientation du projet - Villa Py?	-	200 000	500 000	611 600			640 000
Campus rural de projet - Secondigny	Financement ANRU - maîtrise d'ouvrage CCPG	1 074	123 000	85 926				154 400
SOUS-TOTAL		215 719	1 519 000	1 925 626	611 600			1 747 309
Mise aux normes déchèterie	clôture 2019 AP/CP	1 276 100	224 200					
DECHETS	Achat terrain des coteaux		2 500					
Achat bac - matériel déchet Modification flux de collecte / extension consignes de tri		239 725	137 200	200 000				
Médiathèque Secondigny - Réhabilitation	Achat terrain woods + travaux			-				
	Validation en BC 5/10/2016 - participation de la commune et subvention DRAC + enveloppe équipement à prévoir sur 20109 + 23. 000 € enveloppe mobilier (10,000 2019 et 13.000 2020)	121 732	20 800					
Déploiement du SDAN-Participation	Délibération de principe - Mise en place d'une AP après attribution des marchés	175 800	175 800					
Pôle culturel	Etude	18 510						
SOUS-TOTAL		1 831 867	560 500	200 000	-			-
PLUi et PLH	Avis favorable commission	102 078	187 000	156 890	42 222			
RLPI		14 040	27 000					
Autres procédures urbanisme (Chatillon/La Ferrière)		13 303	19 800					
SOUS-TOTAL		129 421	233 800	156 890	42 222	-	-	-
Participation couverture FJT CIAS	Subvention exceptionnelle		156 100					
Plan climat Air Energie Territorial		-	18 000	6 861				
Travaux de valorisation du patrimoine	Quid enjeu EPN? Enveloppe insuffisante	150 000	150 000	200 000	200 000			
Divers Etudes	Dont Village Vacances Handicap (66 000 €) et Maurice Caillon	-	40 000					
Enveloppe Matériel & mobilier Véhicule/hors déchet	Hors S. Déchet	135 000	154 000	130 000	130 000			
Achat matériel informatique	Hors S. Déchet	130 000	103 900	130 000	130 000			
Plateforme de virtualisation			120 000					55 000
Achat Logiciel		70 000	72 300	40 000	40 000			
SOUS-TOTAL		485 000	814 300	506 861	500 000			55 000
TOTAL GENERAL BP		2 802 007	3 387 600	2 905 627	1 265 072	81 250	31 250	1 802 309
TOTAL GENERAL BP HORS DECHET		1 286 182	3 023 700	2 705 627	1 265 072	81 250	31 250	1 802 309

Recettes 2021	
Emprunt	1 801 400
Subventions	986 600
Participation (Baie de virtualisation)	55 000
Remboursement avance	71500
Cession (stade Brisset)	23100
FCTVA	450000
Autofinancement	0
Total recettes	3 387 600

Dans la projection au fil de l'eau le montant de la CAF nette 2021 est de 0.

Pour couvrir les investissements prévus au PPI pour 2021, en tenant compte des subventions et participations, le besoin de financement par emprunt serait de 1 801 400 €.

F. Présentation des hypothèses

Pour réaliser ses investissements, la collectivité dispose de plusieurs hypothèses :

a. Augmenter l'endettement...et tendre vers la zone d'alerte

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Epargne Brute	1 528 250	1 363 974	1 306 094	1 319 133	1 396 732	1 532 323	704 000
Capacité désendettement	4,99 ans	5,18 ans	5,33 ans	5,16 ans	4,79 ans	4,97 ans	12,38 ans
Encours de dette (En millier d'euros) au 31-12	7 627 102	7 060 849	6 966 090	6 805 201	6 693 437	7 616 651	8 714 051

L'endettement de la communauté de communes se situe au 1^{er} janvier 2021 à 7 616 651 € (budget principal). Dans l'hypothèse où le montant de l'Epargne brute 2021 serait de 704 000 € et le besoin d'emprunt de 1 801 400 € pour financer les investissements prévus en 2021 sur le PPI, l'encours de dette serait de 8 714 051 € au 31 décembre 2021 et la capacité de désendettement de 12,38 ans.

(Pour rappel seuil d'alerte se situe entre 11 et 15 ans)

La collectivité se trouverait déjà en zone d'alerte fin 2021, si le montant de la CAF se limite à 704 000 € et qu'elle réalise 100 % du montant de l'emprunt prévisionnel.

b. Augmenter la capacité d'investissement... le faible levier de la fiscalité

Simulation de l'augmentation d'un point de fiscalité :

	BASES	TAUX	PRODUIT
Taxe foncière (bâti)	36 350 000	(1,75%) en 2020	636 125
		2,75%	999 625
		Gain	363 500
	BASES	TAUX	PRODUIT
Taxe foncière (non bâti)	3 220 000	(13,34%) en 2020	429 548
		14,34%	461 748
		Gain	32 200

Exemple : une augmentation d'un point de fiscalité sur le foncier bâti et le non bâti représenterait un autofinancement de l'ordre de 395 700 €. Ce dernier permettrait de réduire le montant de l'emprunt.

Dans cette hypothèse la CAF brute serait de 1 099 700 € avec un emprunt de 1 405 700 €. L'encours de dette serait de 8 318 351 € au 31 décembre 2021 et la capacité de désendettement passerait à 7,56 ans (seuil de prudence inférieur à 8 ans)

c. Prioriser les dépenses d'investissement

Dans cette hypothèse, il est pris en compte

- Le maintien des taux d'imposition
- Une maîtrise de la dette avec un emprunt permettant de maintenir une situation saine en matière d'endettement
- Une priorisation et un échéancier nécessaire des investissements à projeter sur le mandat
- Un faible niveau d'investissement sur la mandature

En synthèse

- Un premier budget de la mandature de **transition et de raison** permettant de travailler durablement par la suite afin d'assurer la capacité financière de la communauté de communes à la hauteur des compétences portées
- Au-delà de la priorisation des investissements, la nécessité de projeter un **Plan pluriannuel de fonctionnement** pour mieux piloter la section de fonctionnement et maîtriser l'effet ciseaux (augmentation plus rapide des charges de fonctionnement que celle de la croissance des recettes).
- Un **travail à engager à l'échelle du bloc local** (Communes + communauté de communes) pour identifier le meilleur échelon pour porter les **compétences** et la juste répartition des **charges** affectées aux dites compétences
- L'outil du **pacte financier et fiscal**, à actionner, en lien avec le **pacte de gouvernance et la nouvelle feuille de route politique** pour tendre, demain, vers un budget d'ambition pour le territoire communautaire.

ANNEXE

Pôle	Service	Détails du Secteur	2014		2015		2016		2017		2018		2019*		2020*	
			Masse Salariale Réalisée	Nb d'heures rémunérées/an en ETP	Masse Salariale Réalisée	Nb d'heures rémunérées/an en ETP	Masse Salariale Réalisée	Nb d'heures rémunérées/an en ETP	Masse Salariale Réalisée	Nb d'heures rémunérées/an en ETP	Masse Salariale Réalisée	Nb d'heures rémunérées/an en ETP	Masse Salariale Réalisée	Nb d'heures rémunérées/an en ETP	Masse Salariale Réalisée	Nb d'heures rémunérées/an en ETP
Missions stratégiques et opérationnelles	Environnement et techniques		766509,18	24,27	907576,33	28,97	947787,74	30,01	1021781,04	31,27	1076552,92	32,37	1084155,34	32,24	1126845	32,86
	Achats				4457	0,17	45938,58	1,65	41814,75	1,58	40495,19	1,29	58144,55	1,80	51644	1,80
	Assainissement		70747,97	4,41	114375,4	4,58	155181,36	3,83	184118,12	4,56	191018,21	5,30	145177,82	3,80	149480	3,79
	Déchets		178507,64	7,18	209630,82	9,16	259505,33	9,85	273428,76	9,91	291829,66	9,48	338305,87	11,16	358568	11,56
	Développement économique		132891,96	2,90	165524,75	3,87	154009,13	3,41	149069,71	3,03	146791,89	3,00	149819,47	3,00	151670	3,00
	Affaires scolaires		1469239,61	53,56	2029206,14	71,97	2425415,63	85,90	2550509,46	89,59	2430558,5	83,57	2340449,67	78,94	2 413 069	81,24
	Sports		581118,59	16,87	633514,08	18,34	622344,31	17,39	650637,25	17,88	660279,18	18,18	681381,79	18,61	557071	16,12
	Culture et Patrimoine		1074925,72	32,29	1151742,22	34,76	1240954,32	37,17	1264792,69	37,02	1438848,27	38,47	1536010,07	44,02	1297418	34,08
	Animation du patrimoine		62243,03	1,83	75308,67	2,51	90592,68	2,93	137585,89	4,35	133293,56	4,25	150998,2	4,55	132645	3,80
	Ecole Arts Plastiques		74913,87	2,05	75321,7	2,03	79841,67	2,03	80280,19	2,00	81501,61	2,00	82562,22	2,02	85206	2,01
	Ecole de musique		285163,33	7,84	308794,04	8,13	301106,87	7,77	272790,37	7,04	272445,44	6,90	274302,64	7,00	263025	6,83
	Jeux		302275,37	9,78	330709,21	10,77	337410,06	10,71	358685,84	11,48	386733,02	12,52	359810,57	11,30	256714	6,76
	Médiathèques		318699,89	8,95	330389,49	9,33	378374,57	11,24	348402,26	10,78	424385,64	12,05	516899,71	14,41	406219	10,64
	Tourisme		31630,23	1,83	31229,11	2,00	32251,31	1,66	0	0,00	46670,46	1,67	64508,65	2,85	48596	2,25
	Enfance-Jeunesse		1164972,37	39,42	1206525,29	41,22	1178106,48	39,92	1240854,64	42,65	1289432,21	44,09	1365334,21	45,77	1364591	44,14
	ALSH		383318,18	15,98	408072,3	17,63	361241,91	15,26	395781,35	16,66	415070,12	18,11	425982,03	19,07	410827	16,30
	Multiaccueil les Lucioles		529688,66	16,82	557476,06	17,09	544931,79	17,36	594308,18	19,07	621145,14	19,73	693991,31	20,88	708347	21,76
	RAM		167023,03	4,62	153068,21	4,50	182394,67	5,29	149366,18	4,60	163239,73	4,45	148596,89	3,90	145604	4,08
	Action sociale		492726,97	21,11	498098,04	20,38	0	0,00	0	0,00	0	0,00				
	Missions Support et de Coordination	Secrétariat Général		124274,03	2,08	119133,39	2,20	92422,07	2,00	97843,85	2,00	100568,41	2,00	115723,92	2,00	120189
Finances, Juridique et Marchés publics		245613,81	7,98	285721,04	9,52	496965,58	14,72	492976,95	14,06	505398,06	14,30	524587,58	14,62	523978	14,09	
RH		150056,56	4,58	250569,89	7,44	424853,31	12,18	441250,16	11,92	449486,12	12,02	480246,52	12,79	487559	12,56	
Communication		94194,7	2,67	119276,82	3,46	162491,94	5,40	161978,95	4,91	182735,45	5,03	195162,23	5,34	243009	6,80	
Missions d'appui aux territoires	DSI		495154,53	15,40	529438,54	16,78	576093,2	17,20	591938,74	17,31	594257	17,14	611587,72	17,26	652524	18,34
	Territoire et proximités		200194,04	6,05	152309,01	4,48	142271,18	4,18	178649,93	4,66	179003,43	4,59	206059,36	5,24	218846	5,31
	Aménagement du territoire		0	0,00	50374,88	1,37	106104,11	3,00	95988,14	2,95	141063,39	3,97	151737,79	4,65	156969	4,19
			6991872,07	229,19	8099010,42	264,75	8569819	272,47	8938271,51	279,26	9194974,83	278,73	9442255,67	284,48	9 313 738	274,71
												*hors MAD		*hors MAD		

LEXIQUE

ADAP : agenda d'accessibilité programmée DOB : débat d'orientation budgétaire

AP/CP : autorisation de programme et crédits de paiement

CFE : cotisation foncière des entreprises

CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux

DGFIP : direction générale des finances publiques

DGF : dotation globale de fonctionnement

DMTO : droit de mutation à titre onéreux

DPV : dotation politique de la ville

DSID : dotation de soutien à l'investissement des départements

DSIL : dotation de soutien à l'investissement local

DSR : dotation de solidarité rurale

DSU : dotation de solidarité urbaine

FCTVA : fond de compensation sur la taxe sur la valeur ajoutée

PIB : produit intérieur brut

PLF : projet de loi de finances

ROB : rapport d'orientation budgétaire

RRF : recettes réelles de fonctionnement

TFB : taxe sur le foncier bâti

TFNB : taxe sur le foncier non bâti

TH : taxe d'habitation

TVA : Taxe sur la valeur ajoutée

